



ÉVALUATION DU PROGRAMME POUR LA FORMATION ET L'INNOVATION EN MILIEU SYNDICAL

Rapport final

Janvier 2022

Évaluation du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical

Ce document offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, fichiers de texte, DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).
Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2022

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em20-156/2022F-PDF

ISBN : 978-0-660-42511-5

EDSC

N° de cat. : SP-1240-03-22F

Table des matières

Sommaire	4
Réponse et plan d'action de la direction	9
Réponse globale de la direction	9
Introduction	13
Principaux résultats de l'évaluation.....	13
Contexte du Programme.....	14
Section 1 : Conception et mise en œuvre du Programme et satisfaction des clients	16
Résumé des constatations:	16
Principales constatations	17
Section 2 : Résultats du Programme	30
Résumé des constatations:	30
Principales constatations	31
Section 3: Mesure du rendement	39
Section 4: Autres constatations	41
Section 5: Conclusion et recommandations	43
Section 6: Annexes	44
 Tableau 1: Ventilation des renseignements sur le financement du Programme par exercice.....	17
Tableau 2 : Répartition des apprentis poursuivant leur apprentissage qui sont toujours inscrits dans les métiers, par province.....	25
 Figure 1: Demandes et investissements totaux pour les volets 1 et 2 du Programme (en millions).....	18
Figure 2: Nombre de projets financés par année et par volet.....	20
Figure 3: Types de partenaires - Volet 1	23
Figure 4: Type de partenaires - Volet 2	23
Figure 5: Distribution régionale des projets - Volet 1	24
Figure 6: Distribution régionale des projets - Volet 2	24
Figure 7: Répartition zonale des projets.....	26
Figure 8: Répartition des participants au Programme par groupe clé.....	34
Figure 9 : Pourcentage d'atteinte des résultats.....	35
Figure 10 : Pourcentage d'atteinte des résultats par groupe clé.....	36

Sommaire

Le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (le Programme) a été lancé en 2017-2018 et a accordé 110 millions de dollars sur 5 ans et un montant permanent annuel de 25 millions de dollars pour soutenir la formation des apprentis en milieu syndical, l'innovation et le renforcement des partenariats.

Le Programme vise à améliorer la formation des apprentis en milieu syndical en partageant le coût du matériel de formation et en encourageant les approches novatrices qui visent à éliminer les obstacles limitant les résultats de l'apprentissage. Le Programme propose les deux volets de financement suivants :

- Le volet 1 (Investissements dans l'équipement de formation) fournit aux syndicats jusqu'à 50 % du coût d'équipements et de matériel nouveaux et à jour requis pour la formation des travailleurs dans les métiers du Sceau rouge¹.
- Le volet 2 (Innovation² dans l'apprentissage) appuie les approches novatrices et le renforcement des partenariats pour relever les défis de longue date³ qui limitent les résultats de l'apprentissage. Ce volet est ouvert à tout un éventail d'intervenants et de partenaires. Cependant, des syndicats représentant des travailleurs des métiers du Sceau rouge doivent participer au projet, soit à titre de responsables ou de partenaires.

Les projets des deux volets se concentrent sur la participation et la réussite des groupes clés (par exemple : les femmes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et les minorités visibles); et ils font appel à des partenariats diversifiés avec : des employeurs, des groupes communautaires et sans but lucratif, des prestataires de formation, des provinces et des territoires, des communautés autochtones, des collègues, etc.

¹ Le programme Sceau rouge interprovincial vise à assurer une plus grande mobilité partout au Canada pour les travailleurs qualifiés. Grâce au Programme, les apprentis qui ont terminé leur formation et les compagnons certifiés peuvent obtenir l'apposition d'un Sceau rouge sur leur certificat de qualification et d'apprentissage en réussissant un examen interprovincial. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web du [programme Sceau rouge](#).

² Un projet novateur fait référence à l'utilisation d'une nouvelle approche ou à la modification d'une approche actuelle dans le but d'améliorer la formation d'apprentis et les résultats afin de relever les défis actuels ou les lacunes dans les métiers spécialisés.

³ Parmi les défis à relever, citons le manque de ressources et de soutien pour réussir les examens de certification, le manque de mentors et de modèles appropriés, les barrières linguistiques pour les nouveaux arrivants au Canada, le manque de compréhension de la culture autochtone, les stéréotypes culturels sur les normes de genre, le harcèlement et la discrimination, les obligations familiales et le manque d'accès à des services de garde d'enfants flexibles ou appropriés pour les métiers, les idées fausses des employeurs concernant les personnes handicapées sur des questions comme la sécurité et la productivité.

Dans l'ensemble, le Programme a permis d'investir 127,4 M\$ au cours de la période d'évaluation et de financer 217 projets⁴. De 2017 à la fin de l'exercice 2019-2020, environ 24 300 participants avaient participé à ces projets. En outre, un accord de contribution distinct avec le Québec a prévu le versement de 11,9 M\$ à cette province au cours de la même période, mais cet accord n'entre pas dans la portée de la présente évaluation.

L'évaluation actuelle porte sur la conception, la mise en œuvre et les premiers résultats du Programme. Elle couvre la période allant du lancement du Programme au cours de l'exercice 2017-2018 à l'exercice 2020-2021⁵. L'évaluation répond à l'exigence de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui prévoit l'évaluation du Programme sur un cycle de cinq ans.

Principales constatations

Le budget a été dépensé comme prévu pour financer les projets des volets 1 et 2. Le financement était axé sur des projets qui ont amélioré la qualité de la formation dans les métiers, qui se sont attaqués aux obstacles limitant la participation et la réussite dans la formation et les carrières dans les métiers, et qui ont renforcé les partenariats.

Le budget a été réparti pour financer 217 projets des deux volets (hors Québec) par le biais de six appels de propositions, lancés annuellement en 2017-2018, 2018-2019, et 2019-2020.

Par ailleurs, 45 % des syndicats financés dans le cadre du volet 1 ont établi un partenariat avec d'autres syndicats, et 38 % des bénéficiaires financés dans le cadre du volet 2 ont établi un partenariat avec des organisations autochtones pour réaliser leurs projets respectifs.

Grâce à la répartition géographique et zonale du financement, le Programme a contribué à réduire les obstacles à l'accès à la formation dans les métiers. C'est l'Ontario qui a eu le plus grand nombre de projets financés.

Selon le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, l'Ontario a enregistré le plus grand nombre de projets financés (38), suivi de la Colombie-Britannique avec 11 projets.

⁴ Un total de 139,3 M\$ a été dépensé pour le PFIMS entre 2017-2018 et 2020-2021, dont 11,9 M\$ versés au Québec par le biais d'un accord de contribution distinct. Le nombre total de projets (excluant les projets du Québec) est de 217.

⁵ Plus précisément, l'évaluation couvre les projets en cours de 2017 à décembre 2020.

La répartition régionale des projets est également cohérente avec la répartition des apprentis inscrits ou qui poursuivent leur apprentissage partout au Canada, telle que présentée dans le Système d'information sur les apprentis inscrits de 2019.

La majorité des bénéficiaires du financement ont affirmé être satisfaits du financement reçu dans le cadre du Programme.

Les bénéficiaires se sont dits satisfaits des services fournis par le Programme et de la rapidité avec laquelle les appels de propositions ont été lancés. Dans l'ensemble, le Programme a répondu aux besoins de leurs organisations.

Au total, 56 % des personnes interrogées ont déclaré que les Autochtones avaient accès à la formation, aux équipements et au matériel financés, grâce à ce type d'approches novatrices.

La majorité des bénéficiaires de financement ont utilisé diverses approches novatrices pour faire connaître leurs formations et accroître la participation. Par exemple, ils ont développé une stratégie de recrutement par marketing numérique basée sur les médias sociaux comme Facebook. Ils ont également fait la promotion de leur formation dans des salons professionnels, des salons de l'emploi et des séances d'information.

En outre, certains bénéficiaires de financement ont fait appel à des membres actuels et à des femmes mentors pour servir de modèles afin d'encourager les femmes à suivre une formation en apprentissage. Cela a été un très grand succès.

En 2019-2020, le Programme a dépassé de 24 % le nombre visé de participants aux projets.

Le Programme a atteint le nombre de participants visé pour l'hiver 2019 et l'a dépassé de 24 % pour 2019-2020. Les résultats de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020 montrent qu'entre la création du Programme en 2017-2018 et 2019-2020, 24 267 personnes avaient participé à des projets financés dans les volets 1 et 2. Sur ce nombre, 26 % du total des participants étaient issus des groupes clés.

En outre, au cours de l'exercice 2019-2020, un total de 17 147 personnes ont participé aux projets financés (15 415 dans le volet 1 et 1 713 dans le volet 2). Au cours de ce même exercice, 54 % du total des participants aux projets du volet 1 et 56 % des participants aux projets du volet 2 ont poursuivi leur formation en apprentissage. Les bénéficiaires du financement ont également signalé une amélioration des compétences des participants après l'intervention du Programme – 67 % des participants dans le volet 1, et 82 % dans le volet 2, respectivement. Près de 100 % des participants du volet 1 et 52 % de ceux du volet 2 exercent un métier désigné Sceau rouge.

Bien qu'un cadre de rendement ait été mis en place, les rapports sur la mesure du rendement présentaient des limites.

Le Programme dispose d'un cadre de mesure du rendement, qui comprend un modèle logique, des indicateurs et des outils de collecte de données. Afin de satisfaire aux exigences en matière de rapports énoncées dans les accords de contribution, les bénéficiaires du financement sont tenus de soumettre au ministère des rapports sur les indicateurs de rendement clés.

L'examen des dossiers de projet effectué en 2021 a révélé que, même si les indicateurs de rendement clés ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage, seuls des renseignements minimums sur ces indicateurs sont accessibles dans le Système commun pour les subventions et les contributions. Un seul rapport final complet a été trouvé pour la période du rapport d'évaluation.

Recommandations**Améliorer le suivi du rendement du Programme, la collecte de données et les rapports de rendement.**

L'examen des dossiers de projets réalisé en 2021 a permis d'évaluer les projets en cours depuis plus d'un an⁶. Cet examen a révélé que les données spécifiques au projet et les renseignements demandés aux bénéficiaires n'étaient pas disponibles dans le Système commun pour les subventions et les contributions.

Selon le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, certains bénéficiaires de financement éprouvent des difficultés à recueillir et à consigner les données sur le nombre de personnes participant à leurs projets qui sont issues de groupes clés. Cela peut être dû, en partie, à une mauvaise compréhension de leurs propres responsabilités et pouvoirs en matière de collecte de données sur les groupes clés et à l'hésitation de ces groupes à révéler leur appartenance ou leur origine.

Étudier comment d'autres formations d'apprentissage pourraient cibler les régions où la participation des syndicats à la formation est moins répandue.

La répartition régionale des projets est cohérente avec le fait que, tant pour le volet 1 que pour le volet 2, c'est en Ontario que l'on trouve le plus grand nombre de centres de formation en milieu syndical.

⁶ Selon le cadre de mesure du rendement du Programme, les outils de collecte de données à l'appui des rapports sur les résultats et disponibles par l'entremise du Système commun pour les subventions et les contributions comprennent : les rapports d'activité et de données trimestriels, et les rapports de clôture, le cas échéant.

D'autres provinces et territoires, où la formation est presque universellement dispensée par des établissements publics, comptent relativement peu de centres de formation en milieu syndical et ont moins bénéficié du financement du Programme (comme l'Alberta et le Manitoba).

Réponse et plan d'action de la direction

Réponse globale de la direction

La Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE) et la Direction générale des opérations de programmes (DGOP) d'Emploi et Développement social Canada tiennent à remercier les personnes qui ont participé à l'évaluation du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, en particulier les membres de la Direction de l'évaluation, ainsi que tous les participants aux entrevues qui ont donné leurs commentaires dans le cadre de cette évaluation.

Les volets 1 et 2 du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, lancés en 2017, soutiennent la formation en apprentissage en milieu syndical, l'innovation et les partenariats renforcés dans les métiers du Sceau rouge. Le volet Investissements dans l'équipement de formation (volet 1) fournit aux syndicats jusqu'à 50 % du coût d'équipements et de matériel nouveaux et à jour qui répondent aux normes de l'industrie ou des investissements dans les nouvelles technologies dans les métiers du Sceau rouge. Le volet Innovation dans l'apprentissage (volet 2) appuie des approches novatrices et le renforcement des partenariats pour relever les défis de longue date qui limitent les résultats de l'apprentissage.

L'évaluation a révélé que le Programme a été mis en œuvre de manière à atteindre ses objectifs, que la majorité des bénéficiaires du financement étaient satisfaits du financement qu'ils ont reçu dans le cadre du Programme, que le Programme a progressé pour ce qui est de favoriser l'innovation dans la réalisation des projets et qu'il a contribué à l'atteinte de ses résultats relatifs à l'emploi dans un métier spécialisé et à la poursuite de l'apprentissage.

Emploi et Développement social Canada est d'accord avec les deux recommandations de l'évaluation qui consistent à :

- Améliorer le suivi du rendement du Programme, la collecte de données et les dossiers de rendement;
- Étudier comment d'autres formations d'apprentissage pourraient cibler les régions où la participation des syndicats à la formation est moins répandue.

Recommandation #1

Améliorer le suivi du rendement du Programme, la collecte de données et les rapports de rendement.

Réponse de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation.

Pour s'assurer que les projets atteignent les objectifs de leurs activités et pour contrôler les exigences en matière de gestion des risques, les bénéficiaires rendent compte à la DGOP des activités, des produits et des résultats des projets sur une base trimestrielle.

Dans la continuité des efforts actuels, le Programme continuera à recueillir des données par le biais de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage.

En 2019, la DGCE et la DGOP ont commencé à travailler ensemble pour développer l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage afin de recueillir des données. Chaque année, l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage recueille des données annuelles sur les IRC et détermine les leçons apprises et les pratiques exemplaires afin de soutenir l'élaboration des programmes et la prise de décisions. L'approche par enquête permet de recueillir des données cohérentes et riches tout au long du cycle de vie des projets, ce qui permet une analyse efficace du Programme. Le taux de réponse à l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage pour le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical était de 83 % en 2019-2020 et de 92 % en 2020-2021.

Les bénéficiaires de financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical ont fait part de difficultés à recueillir des données sur les groupes principaux de participants, notamment les femmes, les nouveaux arrivants, les Autochtones et les personnes handicapées. Quelques bénéficiaires ont affirmé avoir des doutes quant à leurs rôles et responsabilités lorsqu'il est question de demander des renseignements aux participants.

En outre, la collecte de données sur les groupes principaux se fait sur la base d'une déclaration volontaire. Bien que la déclaration volontaire soit importante, il est difficile pour le Programme de valider les renseignements fournis par les bénéficiaires du Programme.

Dans le cadre du processus de financement, la DGCE et la DGOP prévoient de mieux informer les participants aux séances d'information sur les appels de propositions quant aux rôles et aux responsabilités des bénéficiaires dans la collecte de renseignements sur les groupes principaux. La DGOP prodiguera également plus de conseils au bénéficiaire pendant les négociations et la signature de l'accord, où le contenu de l'accord est expliqué, y compris les clauses et les exigences en matière de rapports.

Plan d'action de la direction		Date d'achèvement
1.1	Poursuivre la réalisation de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage afin de recueillir les données annuelles sur les IRC; explorer les moyens d'améliorer le taux de réponse à l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage et de consigner les données recueillies de manière efficace. Responsable: Direction générale des compétences et de l'emploi et Direction générale des opérations de programmes	En cours
1.2	Donner plus de renseignements lors des séances d'information sur l'appel de propositions et des réunions précédant le début du projet, afin de clarifier les responsabilités et les pouvoirs des bénéficiaires dans la collecte de renseignements sur les groupes clés. Responsable: Direction générale des opérations de programmes et Direction générale des compétences et de l'emploi	En cours

Recommandation #2

Étudier comment d'autres formations d'apprentissage pourraient cibler les régions où la participation des syndicats à la formation est moins répandue.

Réponse de la direction

La direction est d'accord avec cette recommandation.

La répartition régionale des projets du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical reflète les régions où se trouve le plus grand nombre de centres de formation en milieu syndical⁷. L'Ontario compte le plus grand nombre de centres. Dans les provinces où la formation est habituellement dispensée par des institutions publiques, il y a relativement peu de centres de formation en milieu syndical. Ces régions sont moins susceptibles de bénéficier du financement du Programme pour la

⁷ Au Québec, la formation scolaire est entreprise dans le système scolaire public avant qu'une personne ne s'inscrive auprès d'un employeur en tant qu'apprenti. Pour tenir compte de ces particularités, le PFIMS est mis en œuvre au Québec à l'aide d'un accord distinct avec le gouvernement provincial.

formation et l'innovation en milieu syndical (par exemple, l'Alberta, le Manitoba et les territoires).

La Stratégie canadienne en matière d'apprentissage, annoncée dans le budget de 2019, vise à s'assurer que les mesures de soutien et les programmes actuels d'EDSC – notamment le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical – s'attaquent aux obstacles à l'entrée et à la progression pour les personnes qui veulent travailler dans les métiers spécialisés de la façon la plus efficace, et appuient les employeurs ayant de la difficulté à embaucher et à maintenir en poste des apprentis.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière d'apprentissage, EDSC déterminera les possibilités de faire des investissements ciblés pour éliminer les obstacles et aider plus de Canadiens à acquérir l'expérience pratique et la formation en apprentissage dont ils ont besoin pour entreprendre une carrière intéressante et bien rémunérée dans les métiers spécialisés, y compris dans les régions où la participation des syndicats à la formation en apprentissage est moins répandue qu'ailleurs.

Plan d'action de la direction		Date d'achèvement
1.1	Déterminer, dans le cadre de la Stratégie canadienne d'apprentissage, les possibilités de faire des investissements ciblés pour éliminer les obstacles et aider plus de Canadiens à acquérir l'expérience pratique et la formation en apprentissage dont ils ont besoin pour entreprendre une carrière intéressante et bien rémunérée dans les métiers spécialisés, y compris dans les régions où la participation des syndicats à la formation en apprentissage est moins répandue. Responsable: Direction générale des compétences et de l'emploi	En cours

Introduction

Le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical vise à améliorer la qualité de la formation dans les métiers spécialisés afin d'avoir une main-d'œuvre plus qualifiée, certifiée et productive. Le Programme encourage la formation des apprentis en milieu syndical, l'innovation et l'amélioration des partenariats dans les métiers du Sceau rouge. Il comporte deux volets⁸ de financement:

- **Investissements dans l'équipement de formation**
- **Innovation dans l'apprentissage**

L'évaluation couvre la période allant du lancement du Programme au cours de l'exercice 2017-2018 à l'exercice 2020-2021⁹. Elle répond à l'exigence de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui prévoit l'évaluation du Programme sur un cycle de cinq ans. L'évaluation a porté sur la conception, la mise en œuvre et les premiers résultats du Programme. Elle s'appuie sur une combinaison de constatations provenant de trois sources de données¹⁰ :



Entrevues avec des
Informateurs clés



Examen des
documents



Enquête fédérale sur
les programmes
d'apprentissage de
2019-2020

Principaux résultats de l'évaluation

Voici les principales constatations de l'évaluation:

1. Le budget a été dépensé comme prévu pour financer les projets des volets 1 et 2. Le financement était axé sur des projets qui amélioreraient la qualité de la formation dans les métiers, qui s'attaquaient aux obstacles limitant la participation et la réussite dans la formation et les carrières dans les métiers, et qui renforçaient les partenariats.
2. Grâce à la répartition géographique et zonale du financement, le Programme a contribué à réduire les obstacles à l'accès à la formation dans les métiers. Cependant l'Ontario a eu le plus grand nombre de projets financés.
3. La majorité des bénéficiaires du financement ont affirmé être satisfaits du financement reçu dans le cadre du Programme.

⁸ De plus amples informations sur chaque volet sont disponibles dans les annexes B et C, respectivement

⁹ Plus précisément, l'évaluation couvre les projets en cours de 2017 à décembre 2020.

¹⁰ De plus amples renseignements sur les questions de l'évaluation et les sources de données sont disponibles à l'annexe E.

4. Au total, 56 % des personnes interrogées ont déclaré que les Autochtones avaient accès à la formation, aux équipements et au matériel financés, grâce à ce type d'approches novatrices.
5. En 2019-2020, le Programme a dépassé de 24 % le nombre visé de participants aux projets.
6. Bien qu'un cadre de rendement ait été mis en place, les rapports sur la mesure du rendement présentaient des limites.

À la lumière de ces constatations, l'évaluation émet les recommandations suivantes :

1. Améliorer le suivi du rendement du Programme, la collecte de données et les rapports de rendement.
2. Étudier comment d'autres formations d'apprentissage pourraient cibler les régions où la participation des syndicats à la formation est moins répandue.

Contexte du Programme

Lancé en 2017, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical fournit 25 millions de dollars par an, sous forme de subventions et de contributions. Le Programme encourage la formation des apprentis en milieu syndical, l'innovation et les partenariats dans les métiers du Sceau rouge. Il comporte deux volets de financement:

Volet 1:
**Investissements
dans
l'équipement de
formation**



- ✓ Fournit aux syndicats jusqu'à 50 % du coût d'équipements et de matériel nouveaux et à jour pour répondre aux normes de l'industrie ou des investissements dans les nouvelles technologies dans les métiers du Sceau rouge. Ce volet conduira à une main-d'œuvre plus qualifiée, inclusive, certifiée et productive dans les métiers.

Stream 2:
**Innovation dans
l'apprentissage**



- ✓ Appuie les approches novatrices pour relever les défis de longue date qui limitent les résultats de l'apprentissage.

Plus précisément, le Programme de formation et d'innovation syndicale a été conçu pour :

- ✓ Compléter les initiatives actuelles en se concentrant sur de **nouveaux domaines d'investissement** tels que la promotion de l'innovation dans les systèmes de formation en apprentissage;
- ✓ Contribuer à l'objectif d'amélioration des résultats de l'apprentissage, qui consiste notamment à aider les apprentis à progresser et à obtenir une certification dans les métiers du Sceau rouge, en particulier pour les groupes clés tels que :
 - Les Autochtones;
 - Les femmes;
 - Les personnes handicapées;
 - Les communautés racisées, telles que : les Canadiens noirs; les nouveaux arrivants.

Les objectifs du Programme sont les suivants :

1. Améliorer la qualité de la formation dans les métiers;
2. S'attaquer aux obstacles qui limitent la participation et la réussite dans la formation et les carrières dans les métiers;
3. Améliorer les partenariats entre les intervenants.

Les bénéficiaires du financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical comprennent :

- ✓ Syndicats de travailleurs de métiers du Sceau rouge;
- ✓ Des organisations qui gèrent des fonds destinés à la formation pour les travailleurs des métiers du Sceau rouge;
- ✓ Des organismes à but lucratif et sans but lucratif;
- ✓ Des organisations autochtones (y compris des conseils de bande, des conseils tribaux et des entités autochtones);
- ✓ Des gouvernements, institutions et organismes provinciaux et territoriaux et des sociétés d'État.



Depuis le lancement du Programme au cours de l'exercice 2017-2018 jusqu'à décembre 2020, **217 projets** ont été financés pour un total de **127,4 M\$¹¹**.

¹¹ Un total de 127,4 M\$ a été dépensé pour le PFIMS entre 2017-2018 et 2020-2021, dont 11,9 M\$ versés au Québec par le biais d'un accord de contribution distinct. Le nombre total de projets (excluant les projets individuels du Québec) est de 217.

Section 1 : Conception et mise en œuvre du Programme et satisfaction des clients

Ces constatations ont permis de répondre aux questions d'évaluation suivantes :

1. Le Programme a-t-il été conçu et mis en œuvre comme prévu?
2. Dans quelle mesure les clients sont-ils satisfaits du Programme, y compris des processus de demande et d'obtention de financement?

Le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical a été conçu et mis en œuvre pour:

- Améliorer la qualité de la formation dans les métiers du Sceau rouge;
- S'attaquer aux obstacles qui limitent la participation et la réussite dans la formation et les carrières dans les métiers du Sceau rouge;
- Améliorer les partenariats entre les intervenants.

Résumé des constatations:

Conception et mise en œuvre du Programme:

- **Le budget a été utilisé comme prévu** pour la mise en œuvre du Programme. La quantité de demandes de financement reçues témoignait d'un réel besoin.
- Le Programme a axé son financement sur des projets qui :
 - ✓ **Ont amélioré la qualité de la formation dans les métiers;**
 - ✓ **Se sont attaqués aux obstacles qui limitent la participation et la réussite** dans la formation et les carrières professionnelles;
 - ✓ **Ont amélioré les partenariats** entre les intervenants.
- Le budget a été alloué **pour financer des projets sous les volets 1 et 2**
- Le Programme **a contribué à l'établissement, au renforcement et à l'amélioration des partenariats** entre les bénéficiaires du financement et les intervenants.
- La répartition géographique et zonale¹² du financement du Programme **a contribué à réduire les obstacles** à l'accès à la formation dans les métiers. Cependant, l'Ontario, avec son plus grand nombre de centres de formation en milieu syndical, était en meilleure position que les autres provinces et territoires pour obtenir du financement de projet.

¹² La répartition géographique fait référence aux provinces et aux territoires, et la répartition zonale fait référence aux zones urbaines/rurales et aux réserves autochtones.

Satisfaction des clients:

- **Les bénéficiaires du financement étaient satisfaits** des services et de la rapidité avec laquelle les appels de propositions ont été lancés.
- Cependant, les intervenants ont suggéré quelques améliorations à apporter à la conception et à la mise en œuvre du Programme.

Principales constatations**Conception et mise en œuvre du Programme**

Le budget a été utilisé comme prévu pour la mise en œuvre du Programme. La quantité de demandes de financement reçues témoignait d'un réel besoin.



Le Programme¹³ a accordé **110 millions de dollars sur 5 ans, de 2017-2018 à 2021-2022, et 25 millions de dollars annuellement¹⁴** pour soutenir la formation des apprentis en milieu syndical, l'innovation et le renforcement des partenariats dans les métiers du Sceau rouge.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du financement du Programme par exercice de 2017 à 2021-2022. Ce tableau ne comprend pas l'accord de contribution conclu avec le Québec.

Tableau 1: Ventilation des renseignements sur le financement du Programme par exercice

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 ¹⁵	TOTAL
AFFECTATION TOTALE	9 357 533 \$	24 956 232 \$	24 915 491 \$	24 927 288 \$	24 927 288 \$	109 083 832 \$
Dépenses de fonctionnement + coûts des services informatiques	1 557 533 \$	1 956 232 \$	1 915 491 \$	1 927 288 \$	1 927 288 \$	9 283 832 \$
Financement disponible pour les contributions	7 800 000 \$	23 000 000 \$	23 000 000 \$	23 000 000 \$	23 000 000 \$	99 800 000 \$

Source : EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

¹³ Le gouvernement fédéral a conclu un accord de contribution distinct d'environ 12 M\$ sur trois ans avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en raison de la structure de la formation en apprentissage au Québec. Cet accord a pris effet au cours de l'exercice 2018-2019 pour la prestation du Programme au Québec.

¹⁴ À l'exception de l'exercice de lancement du Programme, 2017-2018, 9,4 millions de dollars ont été alloués.

¹⁵ FY 2021-2022 is not included in the evaluation period. However, the Program allotted funding from 2017-2018 to 2021-2022.

L'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020 a également précisé que le financement du Programme a été attribué dans le cadre des six appels de propositions suivants¹⁶ :

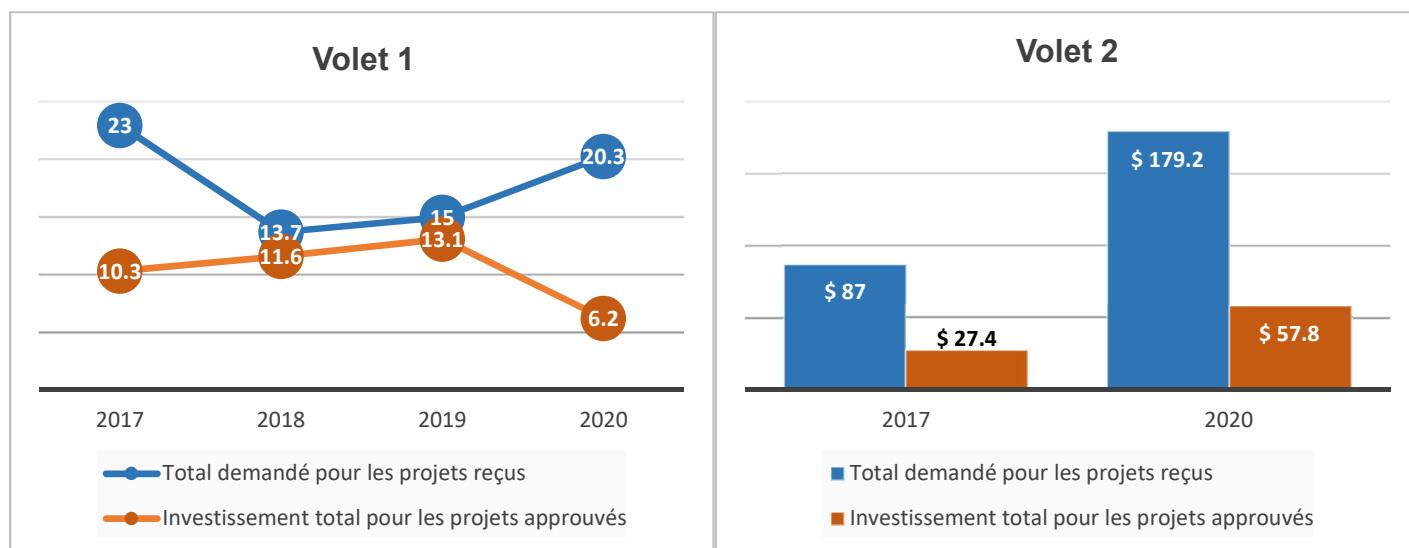


En moyenne, le Programme a investi un total de **127,4 M\$**¹⁷ au cours de la période d'évaluation (de 2017 à 2020):

- \$ ➤ 42,2M\$ (**57% du financement demandé**) pour le volet 1
- \$ ➤ 85,2M\$ (**30% du financement demandé**) pour le volet 2

La figure ci-dessous présente le financement total demandé pour les propositions reçues et l'investissement total accordé pour les projets approuvés, par volet. Sur la base des critères du Programme, les organisations qui ont demandé un financement n'y étaient pas toutes admissibles. L'accord de contribution conclu avec le Québec ne fait pas partie de ces données.

Figure 1: Demandes et investissements totaux pour les volets 1 et 2 du Programme (en millions)



Source : EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

¹⁶ Des appels de propositions ont été publiés le 3 août 2021 et le 14 septembre, mais ils dépassent la portée de la présente évaluation.

¹⁷ Le montant de l'investissement total est une approximation basée sur les données disponibles. Veuillez noter que l'investissement est réparti sur 5 ans.

Conception et mise en œuvre du Programme

Le Programme a financé des projets visant à améliorer la qualité de la formation dans les métiers, à éliminer les obstacles limitant la participation et la réussite dans la formation et les carrières dans les métiers, et à renforcer les partenariats entre les intervenants.



Les projets du Programme de formation et d'innovation de l'Union ont soutenu l'achat d'équipements et de matériel nouveaux et novateurs nécessaires à la formation des travailleurs dans les métiers du Sceau rouge (**volet 1**), tels que :



- Des simulateurs de grue;
- Une technologie de soudure avancée;
- Des palans électriques.

Volet 1 :
**Investissements dans
l'équipement de formation**



182 projets financés

Le Programme a également financé des projets qui visaient à utiliser des approches novatrices pour relever les défis limitant les résultats de l'apprentissage (volet 2), tels que :



- L'utilisation de nouvelles approches de communication et de recrutement;
- La modification d'une approche actuelle;
- La diffusion des pratiques exemplaires.

Volet 2:
Innovation dans l'apprentissage



35 projets financés

Le Programme continue de soutenir les métiers du Sceau rouge:

- 217 projets (sans compter ceux du Québec) ont été approuvés depuis le lancement du Programme en 2017-2018, jusqu'à 2020-2021.

Conception et mise en œuvre du Programme

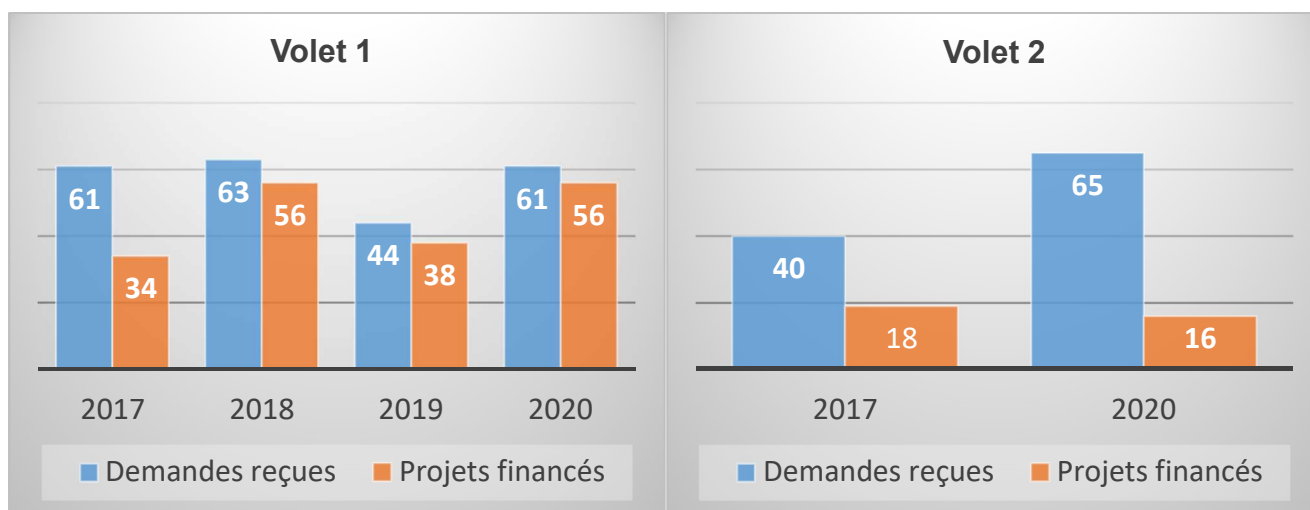
Le budget a été alloué pour financer des projets des deux volets.



- **Volet 1:** Le nombre de projets financés a varié d'une année à l'autre depuis le lancement du Programme, tandis que le nombre de demandes reçues est resté à peu près le même. Les montants proposés pour le budget global des projets sont très variables, ce qui influence le nombre d'organisations qui peuvent être financées chaque année.
- **Volet 2:** Il n'y a pas eu d'appels de propositions en 2018-2019, et le nombre de projets financés a été à peu près le même. Cependant, le montant financé est passé de 19 projets approuvés (27,4 M\$ en 2017-2018) à 16 projets (56 M\$ en 2020-2021).

La figure ci-dessous montre la répartition des demandes reçues et des projets financés par année et par volet.

Figure 2: Nombre de projets financés par année et par volet



Source : EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

Selon le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, le financement de **127,4 millions de dollars** du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical a été accordé dans le cadre de six appels de propositions.

- Au total, 217 projets ont été financés sur les **334 demandes reçues**, nombre témoignant d'un besoin et d'un intérêt réels :
 - 182 projets dans le volet 1
 - 35 projets dans le volet 2

Il est possible que **le nombre de demandes de financement de projets augmente rapidement dans les années à venir**. Cela pourrait conduire à un grand écart entre le financement total demandé et le financement total disponible pour l'investissement, car :

1. Le Programme acquiert une notoriété;
2. De nombreuses organisations pourraient demander une aide gouvernementale en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, les appels de propositions pour les projets du volet 2 ont tendance à être plus importants sur le plan de la portée et du budget global du projet.

Conception et mise en œuvre du Programme

Au total, 51 % des bénéficiaires de financement ont déclaré avoir au moins un partenaire. Selon le rapport sur les entrevues avec les informateurs clés, le Programme a permis de créer et de renforcer des partenariats.



- L'un des objectifs du Programme est de renforcer les partenariats entre les intervenants.



- Les entrevues avec les informateurs clés et l'examen des documents ont révélé que le Programme a contribué à améliorer les relations entre les bénéficiaires du financement et leurs partenaires.
- Quelques responsables du Programme ont mentionné que les partenaires ayant accès aux groupes clés ont contribué à augmenter le nombre de participants qui s'identifient comme faisant partie des groupes suivants : les femmes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, et les personnes handicapées.

Avantages:

- **La majorité** des bénéficiaires de financement interrogés ont déclaré que **le fait de déposer une demande de financement au Programme a influencé positivement leurs relations avec leurs partenaires** :
 - Par exemple, les bénéficiaires ont consulté leurs partenaires pour concevoir leurs propositions.
- Grâce au Programme, certains bénéficiaires **ont sollicité des partenaires qui représentaient les populations cibles du Programme ou qui y avaient accès.**



- Enfin, certains bénéficiaires ont mentionné **qu'ils ont développé des relations solides avec leurs partenaires** grâce au Programme. Parmi les partenaires, on compte des Associations unies, des entrepreneurs, des fournisseurs, des collèges et des commissions scolaires :

- Quelques bénéficiaires ont déclaré que leurs partenaires **ont offert des possibilités d'emploi aux apprentis.**

Défis:

- Quelques personnes interrogées ont mentionné la difficulté d'établir leurs partenariats pour les raisons suivantes :



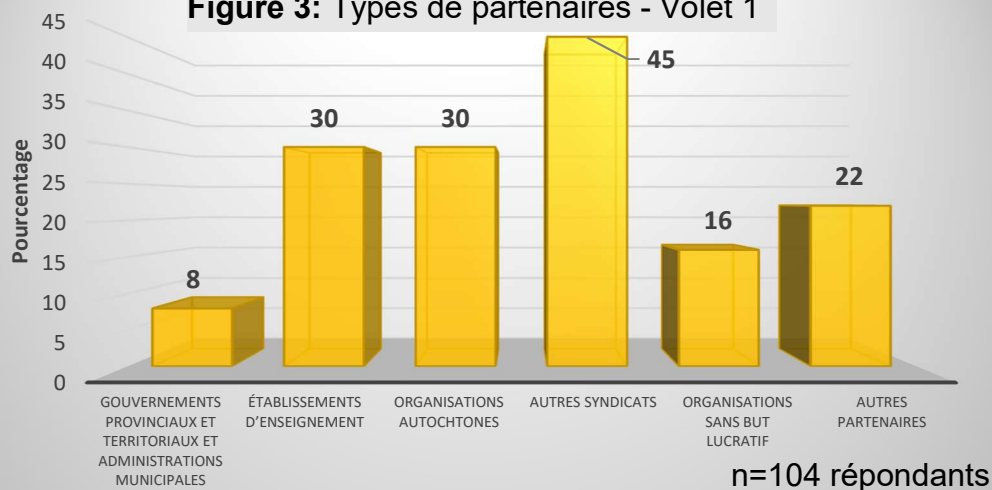
- **Certains groupes clés, tels que les groupes autochtones, et les communautés n'ont pas l'habitude de travailler avec les syndicats.**
- Les syndicats **ne comprenaient pas les besoins de ces groupes.**
- Quelques responsables du Programme ont également noté que **les partenaires des bénéficiaires de financement pouvaient se désister ou se retirer.** Cela survenait lorsque les projets n'avaient pas été approuvés en temps opportun, en raison de retards bureaucratiques à EDSC.

Conception et mise en œuvre du Programme

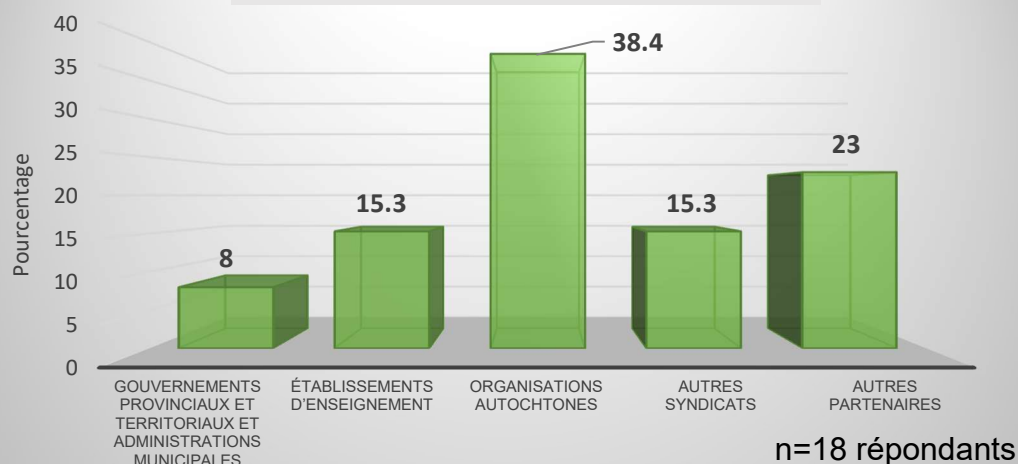
Le Programme a contribué à renforcer les partenariats entre les intervenants et les partenaires



- Il était prévu que:
 - 50 % des projets du volet 1 impliqueraient un partenariat;
 - 10 % des partenaires auraient augmenté leur investissement financier par rapport à l'année précédant l'intervention.
- Les projets du volet 2 qui sont dirigés par un syndicat ne sont pas tenus d'avoir des partenaires, mais les projets qui ne sont pas dirigés par un syndicat doivent avoir un partenariat syndical.
- De nombreux bénéficiaires de financement se sont associés à plus d'une institution, d'une organisation ou d'un syndicat partenaire. Les **figures 3 et 4** ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les types de partenaires des bénéficiaires de financement des volets 1 et 2.

Figure 3: Types de partenaires - Volet 1

- Volet 1: **47%** des bénéficiaires de financement ont déclaré avoir au moins un partenaire.
- Il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour rendre compte de l'investissement des partenaires dans les projets du volet 1.

Figure 4: Type de partenaires - Volet 2

- Volet 2: **72%** des bénéficiaires de financement ont déclaré avoir au moins un partenaire.
- Il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour rendre compte de l'investissement des partenaires dans les projets du volet 2.

Source : EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

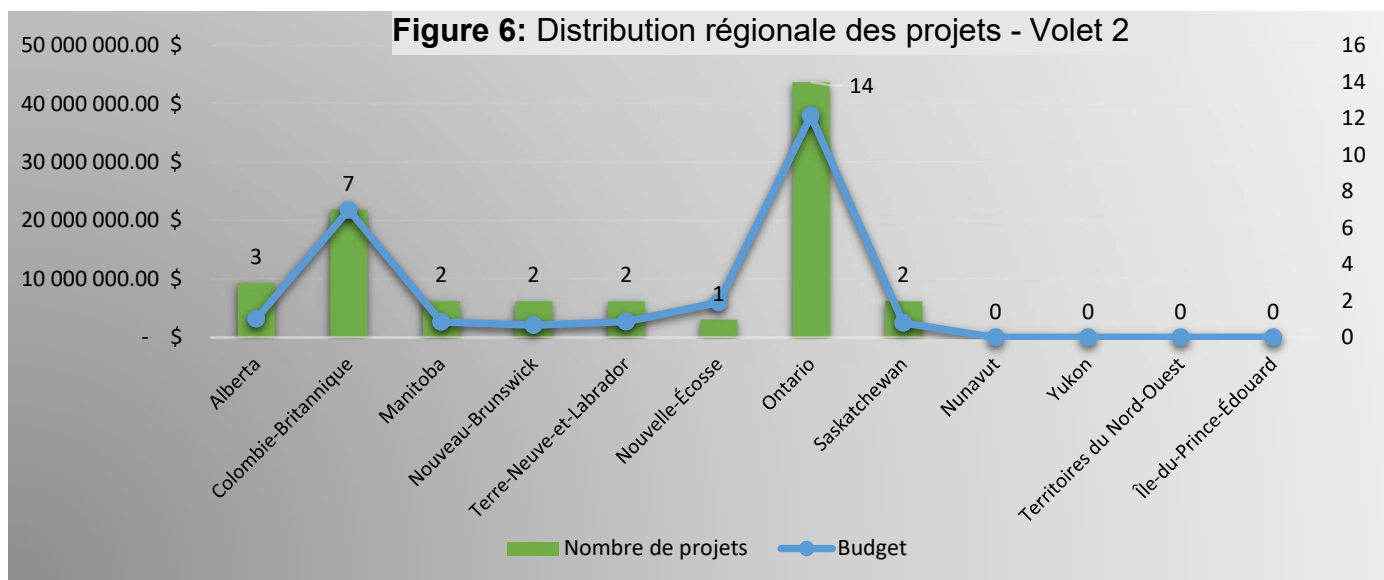
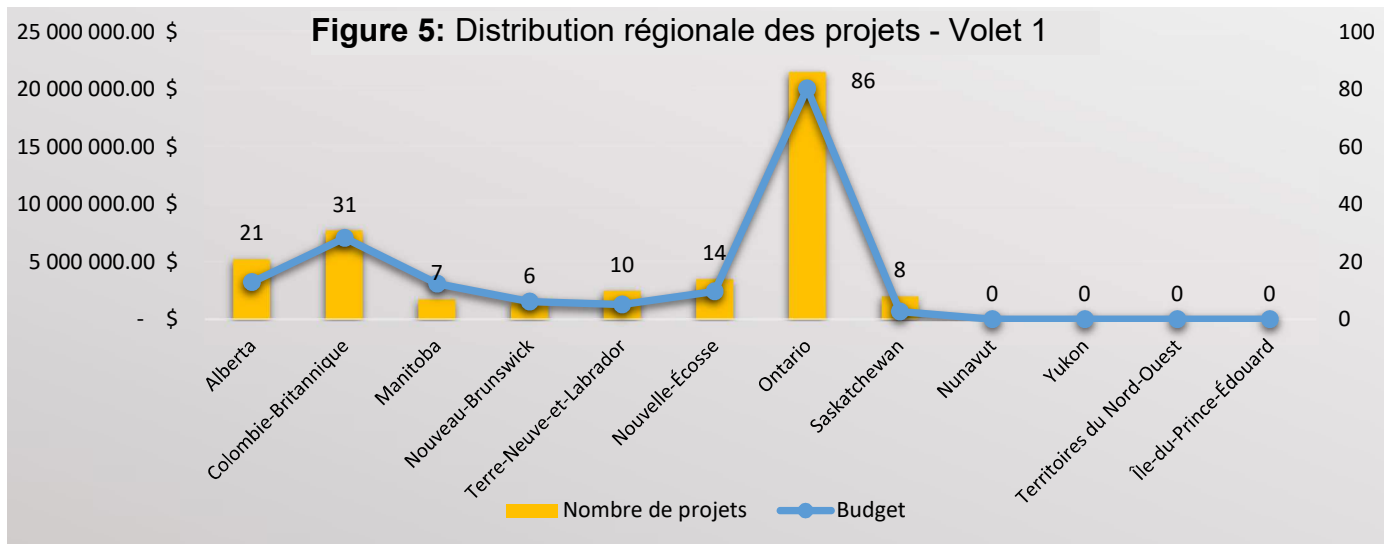
Conception et mise en œuvre du Programme

Grâce à la répartition géographique du financement, le Programme a contribué à réduire les obstacles à l'accès à la formation dans les métiers. Cependant l'Ontario a eu le plus grand nombre de projets financés.



- Les organisations de toutes les provinces et de tous les territoires sont admissibles au financement du Programme.
 - À l'exception des organisations situées au Québec. Au Québec, la formation en apprentissage est dispensée uniquement dans le système scolaire public avant l'inscription auprès d'un employeur en tant qu'apprenti, et les syndicats ne fournissent pas de formation aux apprentis.

- La **répartition régionale du financement** a contribué à éliminer les obstacles qui limitent la participation et la réussite dans les formations et les carrières dans les métiers.
 - Les figures ci-dessous montrent la distribution régionale des projets par volet.



Source : EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

De plus :

- Selon le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, l'Ontario a eu le plus grand nombre de projets financés (38), suivi de la Colombie-Britannique avec 11 projets;

- La répartition régionale des projets est cohérente avec le fait que, tant pour le volet 1 que pour le volet 2, c'est en Ontario que l'on trouve le plus grand nombre de centres de formation en milieu syndical. Cela correspond à la répartition des apprentis inscrits ou qui poursuivent leur apprentissage au Canada, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Répartition des apprentis poursuivant leur apprentissage qui sont toujours inscrits dans les métiers, par province

Nombre et pourcentages d'apprentis poursuivant leur apprentissage qui sont toujours inscrits dans les métiers, par province, en 2019		
Canada	245 010	
Ontario	69 657	28,43 %
Québec	67 491	27,55 %
Alberta	42 753	17,45 %
Colombie-Britannique	32 349	13,20 %
Manitoba	8 790	3,59 %
Nouvelle-Écosse	6 897	2,81 %
Saskatchewan	6 039	2,46 %
Nouveau-Brunswick	4 497	1,84 %
Terre-Neuve-et-Labrador	4 458	1,82 %
Île-du-Prince-Édouard	1 230	0,50 %
Yukon	420	0,17 %
Territoires du Nord-Ouest	312	0,13 %
Nunavut	111	0,05 %

Source : Statistique Canada, Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), 2019

- Les autres provinces et territoires, où la formation est presque universellement dispensée par des établissements publics, comptent relativement peu de centres de formation en milieu syndical. Elles ont moins bénéficié du financement du Programme (comme l'Alberta et le Manitoba).

- Bien que les organisations du Yukon, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Île-du-Prince-Édouard n'aient pas soumis de demandes, **des participants de ces provinces et territoires sont inclus dans d'autres projets.**
 - Comme une formation mobile dispensée dans des collectivités éloignées ou un conseil régional de formation par le biais de ses membres.

Conception et mise en œuvre du Programme

La répartition zonale du financement du Programme a contribué à réduire les obstacles à l'accès à la formation dans les métiers.

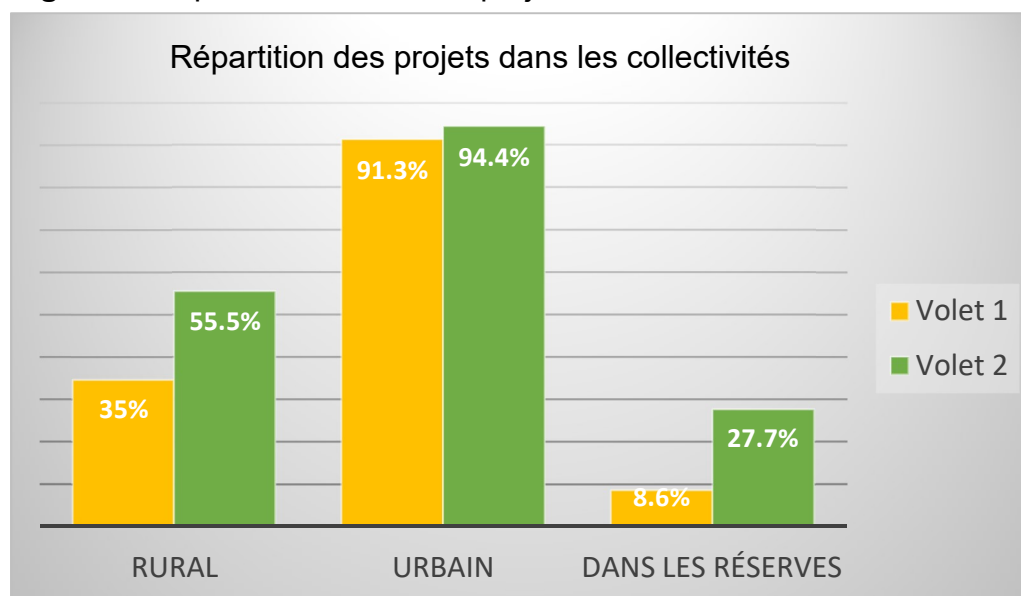


Selon les résultats de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, les bénéficiaires de financement des volets 1 et 2 œuvrent dans différentes collectivités¹⁸ :

- **93 % œuvrent dans des collectivités urbaines;**
- **Tandis que 38 % œuvrent dans des collectivités rurales;**
- **11 % œuvrent dans des réserves autochtones.**

Le fait qu'environ la moitié des bénéficiaires de financement mettent leurs projets en œuvre dans des collectivités rurales et/ou dans des réserves autochtones pourrait **signifier que le Programme contribue à réduire les obstacles géographiques à l'accès à la formation dans les métiers.** La **figure 7** ci-dessous montre la répartition des deux volets dans les collectivités.

Figure 7 : Répartition zonale des projets



Source :
EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

¹⁸Il a été démontré que les projets financés pouvaient être mis en œuvre simultanément dans différents endroits et différentes collectivités.

Satisfaction des clients

Les entrevues avec les informateurs clés ont révélé que les bénéficiaires du financement étaient satisfaits des services fournis par le Programme et de la rapidité avec laquelle les appels de propositions ont été lancés.



- La majorité des bénéficiaires du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical ont indiqué que le calendrier de lancement **des appels de propositions répondait aux besoins de leurs organisations.**
- Certains d'entre eux ont déclaré que **le Programme est arrivé au bon moment, alors qu'ils avaient besoin d'acheter de l'équipement ou de moderniser leur équipement et leur matériel.**

Durant le processus de demande:

- La majorité des bénéficiaires de financement interrogés ont mentionné que **le processus de demande du Programme était simple;**
- Les résultats de l'évaluation montrent que les bénéficiaires du financement **ont reçu de l'aide** de la part des responsables du Programme par divers canaux au cours du processus de demande;
- Depuis 2019, des séances d'information ont été données lors de chaque appel de propositions.

En outre:

- Certains bénéficiaires ont exprimé que le délai de traitement des propositions et d'acceptation des projets était **très long;**
- Quelques bénéficiaires ont mentionné qu'il était difficile de naviguer dans les formulaires de demande et l'interface en ligne.

Pendant la mise en œuvre des projets:

Selon les entrevues avec les informateurs clés du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical de 2021:

- La majorité des bénéficiaires du financement étaient **satisfaits du soutien et des communications qu'ils ont reçu d'EDSC** pendant leurs projets;
- Certains bénéficiaires ont indiqué **des lenteurs ou l'absence de réponse lorsqu'ils tentaient de communiquer avec les agents d'EDSC.**



- Quelques-uns d'entre eux ont mentionné **un manque de communication en ce qui concerne les demandes de réclamation pendant la pandémie;**
- Quelques bénéficiaires ont fait part de leurs préoccupations concernant le **roulement du personnel d'EDSC** assigné à leurs projets.
- Il y avait un sentiment de manque de cohérence en ce qui concerne les attentes et les exigences des nouveaux agents chargés des projets.

Satisfaction des clients

Suggestions des intervenants pour améliorer la conception et la mise en œuvre du Programme.



L'examen des documents révèle que les responsables du Programme ont tenu plusieurs réunions avec les intervenants au fil des ans afin de recueillir leurs commentaires sur les programmes d'apprentissage fédéraux et les mesures de soutien.

Expérience des intervenants liée à la conception et à la mise en œuvre du Programme:



- En général, les **représentants syndicaux** ont indiqué que le soutien à la formation des apprentis en milieu syndical offert dans le cadre du Programme est efficace, surtout dans le cadre du volet 1. En effet, suivre les progrès technologiques en matière d'équipement de formation peut s'avérer coûteux;
- Toutefois, certains bénéficiaires étaient préoccupés par **le manque de clarté des modalités du Programme et le fait qu'elles n'étaient pas aussi souples qu'elles auraient pu l'être**. Par conséquent, il était difficile de justifier l'achat de certains types d'équipements nécessaires à leur formation (exemple: ordinateurs).

- **D'autres intervenants, comme les employeurs, certaines associations de prestataires de formation et des organisations à but non lucratif** ont indiqué qu'ils pourraient également bénéficier d'un soutien financier pour moderniser les équipements afin de garantir une harmonisation avec les besoins du marché du travail. Ils ont également noté que les **critères du Programme devraient être plus souples**.
- **Certains intervenants, représentant des employeurs non syndiqués**, se sont dits préoccupés par le fait qu'il est peu probable que les employeurs non syndiqués envoient leurs employés dans un établissement syndiqué pour y suivre une formation; ils estiment toutefois que la conception du Programme visait à assurer l'inclusivité en prévoyant des critères d'admissibilité plus larges pour la participation non syndiquée au financement du volet 2.

- Par l'intermédiaire du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, **certaines provinces et certains territoires**, ont exprimé des inquiétudes quant à l'accent mis sur les syndicats. Ils ont notamment mentionné les écarts en matière de centres de formation en milieu syndical et de présence des syndicats entre les provinces et les territoires (exemple : faible présence dans le Nord).
- Des préoccupations ont été exprimées quant à **une éventuelle duplication des efforts et à la nécessité d'améliorer les communications relatives aux projets**. Idéalement, les provinces et les territoires seraient consultés pour le choix et l'approbation des projets relevant de leur compétence.



Section 2 : Résultats du Programme

Ces constatations ont permis de répondre aux questions d'évaluation suivantes:

1. Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il l'innovation dans la prestation des volets 1 et 2?
2. Dans quelle mesure le Programme a-t-il atteint efficacement son résultat attendu, soit l'amélioration des résultats de ses participants sur le marché du travail dans les métiers du Sceau rouge?

Résumé des constatations:

Innovation:



- Le Programme a progressé dans la promotion de l'innovation, ce qui se traduit par des équipements et du matériel de formation à jour et novateurs;
- Le financement du Programme a favorisé l'innovation dans la formation en apprentissage.

Portée du Programme:

- Par le biais des projets financés, le Programme **atteint le nombre de participants visé**;
- Depuis le début du Programme, **26 % du total des participants étaient issus de groupes clés**, notamment les Autochtones et les femmes.

Améliorer les résultats des participants au Programme sur le marché du travail :

- Le Programme a **progressé dans l'atteinte de plusieurs de ses résultats**, notamment pour ce qui est des participants qui :
 - Poursuivent leur apprentissage;
 - Déclarent avoir amélioré leurs compétences; et
 - Sont employés dans un métier spécialisé.
- **Le Programme a amélioré les compétences des participants** afin qu'ils réussissent dans les métiers du Sceau rouge.

Leçons apprises:



- Durant la réalisation de leur projet, les bénéficiaires du financement ont noté des **leçons apprises et des pratiques exemplaires**, comme :
 - La collaboration avec des stagiaires actuels et anciens en tant que mentors pour faire la publicité des formations par des témoignages et encourager la participation au Programme.

Principales constatations

Innovation

Le Programme a progressé dans la promotion de l'innovation, ce qui s'est traduit par des équipements et du matériel de formation à jour et novateurs.

Selon les entrevues avec les informateurs clés, **le financement du Programme a permis d'acheter de l'équipement et du matériel de formation nouveaux, à jour et novateurs :**

- **67 %** des responsables du Programme ont déclaré que le financement du Programme était utilisé pour l'achat de **technologies nouvelles et actuelles**, comme les simulateurs, la réalité virtuelle et les machines télécommandées;
- Volet 1 : **76 %** des personnes interrogées ont mis en œuvre des approches novatrices pour concevoir leurs projets. Par exemple, elles **ont consulté leurs partenaires et leurs comités pour déterminer les équipements** et le matériel à inclure dans les projets :
 - Quelques-unes d'entre elles ont également **consulté des apprentis, participé à des salons professionnels et examiné des publications spécialisées** lors de la rédaction de leurs propositions.
 - Certains bénéficiaires ont déclaré que les stagiaires ont eu la chance de travailler avec des nouvelles technologies et des équipements modernes achetés grâce au financement du Programme.



Innovation

Le financement du Programme a favorisé l'innovation dans la formation en apprentissage

Selon le deuxième appel de propositions pour le volet 2 :¹⁹

L'INNOVATION



- Vise à relever les défis qui limitent les résultats de l'apprentissage pour les métiers du Sceau rouge grâce à l'innovation et aux pratiques exemplaires par :
 - L'utilisation d'une nouvelle approche
 - La modification d'une approche actuelle
 - La diffusion des pratiques exemplaires.

¹⁹ Cet appel de propositions s'est déroulé du 3 juillet 2020 au 28 août 2020

Selon les entrevues avec les informateurs clés et l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, la majorité des bénéficiaires de financement ont utilisé les approches suivantes pour faire connaître leurs formations et pour aider à augmenter la participation:



- L'affichage chez les partenaires, notamment : **Les bureaux d'emploi de Service Canada, les organisations autochtones, les YMCA, et les écoles;**
- **La stratégie de recrutement par marketing numérique sur les médias sociaux (Facebook, Instagram et Twitter) et le site Web du bénéficiaire;**
- La promotion de la formation lors de **salons professionnels, de salons de l'emploi et de séances d'information;**
- L'utilisation de divers canaux de communication : les bulletins d'information, les assemblées des membres, les dépliants, les mises à jour du calendrier, les appels téléphoniques ou messages textes, etc.

D'autres mesures novatrices ont été mises en œuvre dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical:

- **L'achat d'une salle de classe mobile** pour aller donner la formation dans diverses collectivités. Au total, **56%** des personnes interrogées ont déclaré que les Autochtones avaient eu accès aux formations, aux équipements et au matériel financés, grâce à ce type d'approches novatrices:
- **L'élargissement du portail Web de l'Aboriginal Apprenticeship Board of Ontario à quatre provinces supplémentaires** pour offrir des services d'emploi aux populations autochtones dans les provinces suivantes :



- Nouveau-Brunswick
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique

- **Le recours à des stagiaires actuels et anciens en tant que mentors** pour faire la publicité des formations par des témoignages et encourager la participation au Programme :



- Chez les femmes, les nouveaux arrivants et les Autochtones, **le mentorat a été crucial pour le recrutement de nouveaux membres;**
- Certains bénéficiaires de financement ont fait appel à des membres actuels et à des **femmes mentors pour servir de modèles** afin d'encourager les femmes à suivre une formation en apprentissage. Cela a été un très grand succès.

Portée du Programme

En 2019-2020, le Programme a dépassé de 24 % le nombre visé de participants aux projets.



Le Programme **a atteint son objectif à court terme**. Cela montre que l'effort combiné des administrateurs du Programme et des bénéficiaires du financement a permis **la mise en œuvre réussie de projets novateurs**. Ces projets contribuent à accroître la participation et la réussite des Canadiens dans les métiers spécialisés.



- Selon les données de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, un total de **17 147** personnes ont participé aux projets du Programme menés par les bénéficiaires de financement dans les deux volets.
- Depuis le lancement du Programme en 2017, un total de **24 267** personnes se sont inscrites dans tous les projets financés.

Le Programme a atteint le nombre de participants visé pour l'hiver 2019 et l'a dépassé de 24 % pour 2019-2020.

OBJECTIFS	RÉSULTATS
➤ Entre 4 500 et 10 000 participants à l'hiver 2019	➤ 7 120 participants à l'hiver 2019
➤ Entre 10 000 et 13 000 participants par an à partir de 2019-2020	➤ 17 147 participants en 2019-2020

Nombre total de participants pour tous les projets financés de 2017 à 2020-2021 : **24 267**

Source : EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

Portée du Programme

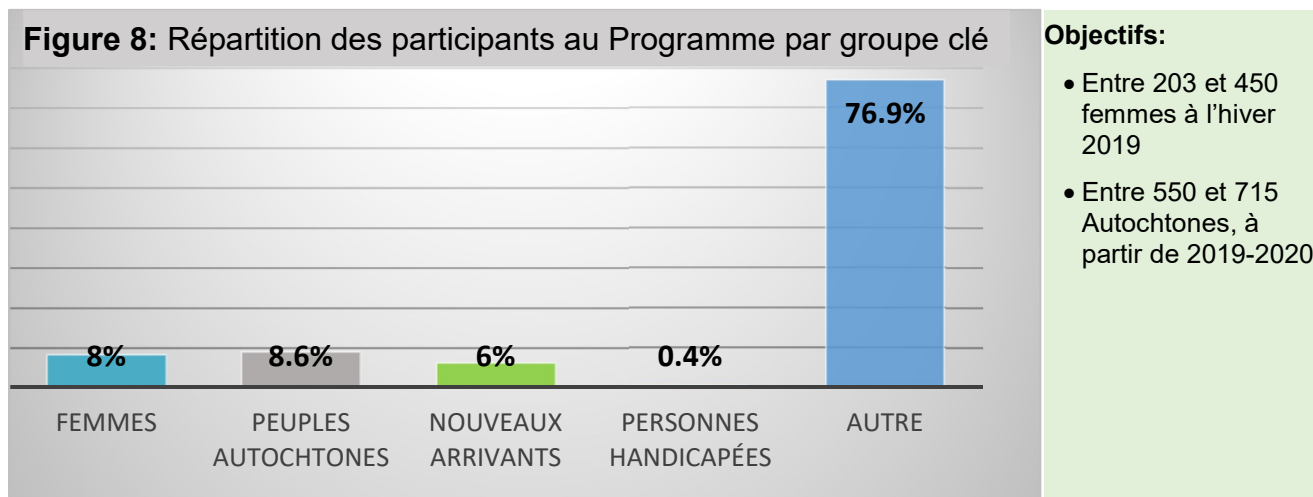
Depuis le début du Programme, **26 %** du total des participants étaient issus de groupes clés, notamment les peuples autochtones et les femmes.



La participation des groupes principaux²⁰ s'est améliorée, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les minorités visibles, y compris les Canadiens noirs.

- D'après les résultats de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, environ **26 %** du total des participants depuis le début du Programme (2017-2018) étaient issus de groupes clés :
 - Cela représente **6 392 personnes**, dont **676 Canadiens noirs**.
- Pour l'exercice 2019-2020, **3 998 participants étaient issus de groupes clés**.
 - Ce nombre représente **23 %** du total des participants de l'exercice 2019-2020.

La figure ci-dessous présente la répartition des participants au Programme par groupe principaux en 2019-2020.



Source : EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

²⁰ Ces résultats pourraient être sous-estimés, car quelques bénéficiaires n'ont pas consigné ces renseignements, et certains participants – notamment les Autochtones – hésitent à déclarer leur statut.

En outre, le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020 révèle que :

- **Le Programme a atteint son objectif initial à court terme en 2019-2020:**
 - 8 % (1 406) du total des participants étaient des **femmes**
 - 8,6 % (1 464) du total des participants étaient issus de **peuples autochtones**
- **Nouveaux arrivants – (aucune cible fixée)**
 - 6 % (1 048) du total des participants étaient des nouveaux arrivants
- **Personnes handicapées – (aucune cible fixée)**
 - 0,4 % (80) du total des participants étaient des personnes handicapées

Améliorer la participation du Programme au marché du travail

Le Programme a progressé dans l'atteinte de plusieurs de ses résultats. Les participants sont employés dans un métier spécialisé. 90 % des participants se déclarant nouveaux arrivants sont actuellement employés dans un métier spécialisé.

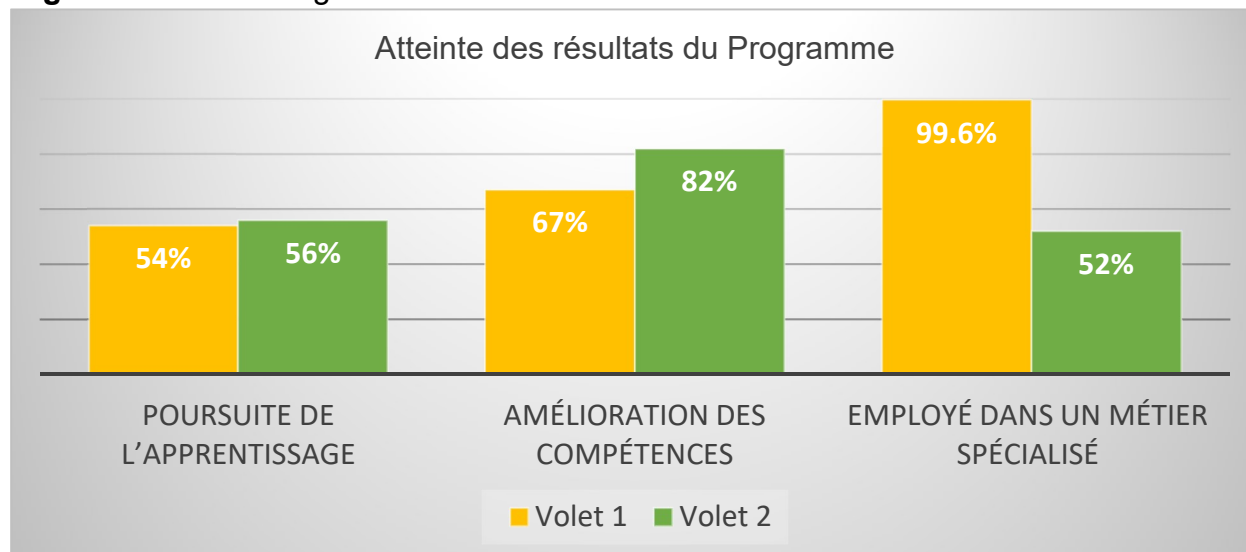


Selon l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, le Programme a amélioré la participation au marché du travail canadien:

- **54 %** des participants poursuivent leur apprentissage;
- **67 %** des participants du volet 1 et **82 %** de ceux du volet 2 ont déclaré avoir amélioré leurs compétences grâce au Programme;
- **95 %** des participants ont déclaré être actuellement employés dans un métier du Sceau rouge.

La figure ci-dessous fournit plus de renseignements sur les résultats du Programme.

Figure 9 : Pourcentage d'atteinte des résultats



Source:
EDSC,
Rapport de
l'Enquête
fédérale sur les
programmes
d'apprentissage
de 2019-2020

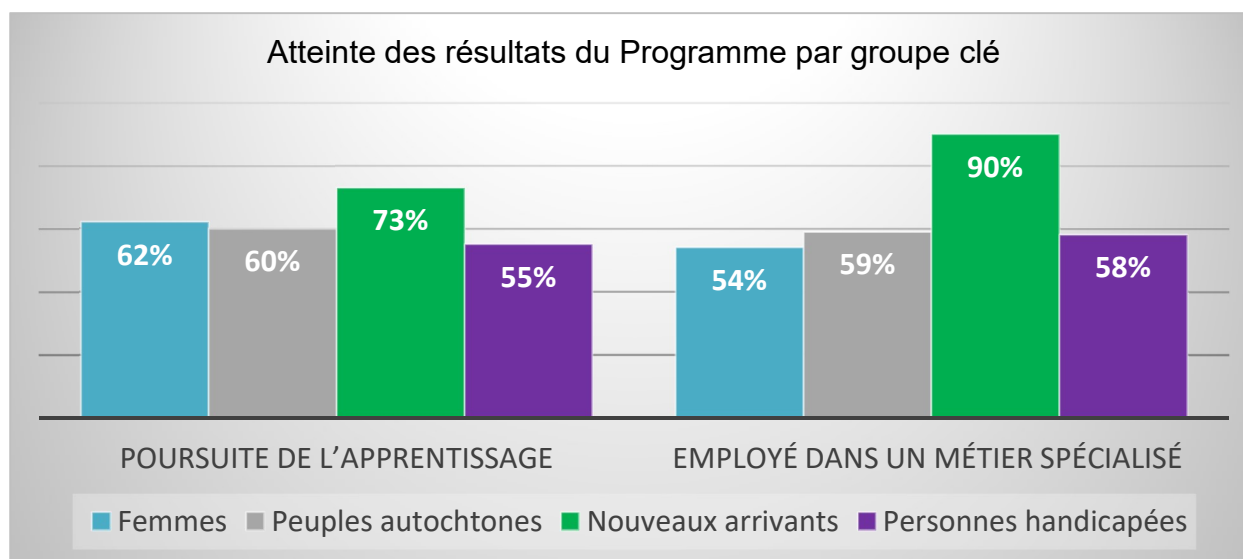
En outre, l'enquête fournit également des indications sur la répartition des résultats du Programme par groupe clé, comme le montre la figure 10 ci-dessous:



- **73 %** des participants nouveaux arrivants poursuivent leur apprentissage, suivis par **62 %** des femmes.
- **90 %** des participants nouveaux arrivants sont actuellement employés dans un métier spécialisé, suivis par **59 %** des participants issus de peuples autochtones.

La figure ci-dessous donne plus de renseignements sur les résultats du Programme par groupe clé.

Figure 10 : Pourcentage d'atteinte des résultats par groupe clé



Source: EDSC, Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020

Améliorer la participation du Programme au marché du travail

Le Programme a amélioré les compétences des participants afin qu'ils réussissent dans les métiers du Sceau rouge.



Selon les entrevues avec les informateurs clés du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical de 2020:

VOLET 1



- **La plupart** des bénéficiaires de financement interrogés **ont remarqué des améliorations des compétences** des personnes ayant participé à la formation;
- **Presque tous** les bénéficiaires interrogés ont affirmé que l'équipement et la formation ont **aidé les participants à se préparer** aux besoins en compétences et aux développements technologiques du marché du travail;
- **la plupart des bénéficiaires** de financement interrogés ont mentionné que les **participants** aux projets **avaient été avantagés** dans leur carrière après avoir participé aux projets.

“ La formation sur l'équipement est aussi **réaliste** que possible, elle les fait progresser et leur donne **la possibilité d'être mieux formés** pour le milieu compétitif des apprentis. Les personnes qui viennent suivre nos formations dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical **ont certainement pris de l'avance sur les autres.** ”

Personne interrogée pour le volet 1

“ Nous avons observé les participants au cours de leur parcours : de l'exploration, puis vers le parrainage, et ensuite apprentis de première et de deuxième année. Les mentorés se tournent également vers les mentors. Ils se soutiennent également les uns les autres. ”

Personne interrogée pour le volet 2.

VOLET 2



- Tous les bénéficiaires de financement interrogés ont **constaté une amélioration des compétences** des personnes ayant participé à la formation;
- La **majorité** des bénéficiaires interrogés ont affirmé que l'équipement et la formation ont **aidé les participants à se préparer** aux besoins en compétences et aux développements technologiques du marché du travail;
- La **plupart** des bénéficiaires de financement interrogés ont déclaré que l'équipement, le matériel et **la formation novatrice issus des projets ont aidé les participants à passer à l'étape suivante** de leur formation et de leur apprentissage.

Leçons retenues

Durant la réalisation de leur projet, les bénéficiaires du financement ont noté des leçons apprises et des pratiques exemplaires.



L'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020 a également permis de recueillir plus de renseignements sur l'expérience des bénéficiaires de financement pendant la mise en œuvre de leurs projets:

➤ **Un environnement d'apprentissage inclusif favorise la diversité, l'équité et encourage la participation**



- Pour assurer un environnement inclusif, en particulier pour les nouveaux arrivants et les personnes handicapées, de nombreux bénéficiaires de financement ont soulevé la nécessité d'utiliser :

- Un langage inclusif;
- Une formulation et des stratégies en matière de recrutement;
- Les règlements et autres documents de politique interne.

➤ **L'établissement de relations et de partenariats solides avec les organismes locaux doit être encouragé**

- Ces partenariats ont contribué à la promotion des programmes, au recrutement et à la formation de nouveaux apprentis, de compagnons et de groupes cibles clés.



➤ **Le mentorat est crucial pour recruter des participants issus des groupes clés**



- Plusieurs bénéficiaires de financement ont eu recours à des stagiaires actuels et anciens en tant que mentors pour faire la publicité des formations par des témoignages et encourager la participation au Programme.

➤ **La transmission de renseignements précis a permis de mieux faire connaître les différents programmes**



- Près de 30 % des bénéficiaires de financement ont déclaré une meilleure connaissance des différents programmes grâce à la transmission de renseignements précis concernant :

- Les séances de formation offertes;
- Les choix et les possibilités de carrière par le biais d'activités professionnelles; et
- Des séances d'information.

Section 3: Mesure du rendement

Ces constatations ont permis de répondre à la question d'évaluation suivante:

1. Dans quelle mesure les outils et les mécanismes de mesure du rendement et de production de rapports aident-ils le Programme à surveiller et à mesurer sa contribution à l'amélioration des résultats sur le marché du travail des bénéficiaires de financement dans les métiers du Sceau rouge?

Il y avait un manque de renseignements sur la façon de rendre compte des projets, ce qui rendait difficile l'établissement de rapports sur la mesure du rendement.



Cadre:

Le Programme dispose d'un cadre de mesure du rendement, qui comprend:



- **A un modèle logique (voir annexe D)**
- **Des indicateurs** tels que le nombre de personnes participant aux projets
- **Des outils de collecte de données** pour étayer les rapports sur les résultats. Ils sont disponibles par l'entremise du Système commun pour les subventions et les contributions :
 - Rapports trimestriels – activité et données;
 - Rapports de clôture, le cas échéant;
- Pour remplir leurs obligations en matière de rapports énoncées dans les accords de contribution, les bénéficiaires du financement **doivent soumettre des rapports annuels et des rapports trimestriels sur les indicateurs de rendement clés**. Ces rapports **démontrent l'atteinte des résultats escomptés**.

Rapports:



- L'examen des dossiers de projets effectué en 2021 a permis d'évaluer les projets en cours depuis plus d'un an.
- L'examen a révélé qu'**aucun fichier d'indicateur de rendement n'a été téléversé dans le Système commun pour les subventions et les contributions**.
- Depuis le début du Programme, un projet a été achevé et a soumis un rapport final en 2019-2020. Par ailleurs, 25 projets financés ont pris fin en 2020-2021, mais ils ne sont pas couverts par cette évaluation. Les bénéficiaires de financement doivent remettre des rapports finaux sur les indicateurs de rendement 6 mois après la fin de leur projet.

L'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage:



- Depuis 2019, la Division des métiers et de l'apprentissage de la Direction générale des compétences et de l'emploi et la Direction générale des opérations de programmes collaborent pour recueillir des données dans le cadre de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage;
- L'enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage a été menée afin de recueillir des données annuelles sur les indicateurs de rendement clés (IRC), tels que définis dans la présentation au Conseil du Trésor. L'enquête vise également à déterminer les leçons apprises et les pratiques exemplaires afin d'obtenir des données permettant de mieux soutenir l'élaboration de politiques et de programmes et la prise de décisions. En 2019-2020, des questions sur les défis liés à la COVID-19 ont également été ajoutées à l'enquête;
- Selon le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, certains bénéficiaires de financement ont indiqué qu'ils ne recueillaient pas de données sur l'emploi des groupes principaux dans leurs projets ou qu'ils n'en rendaient pas compte. Les renseignements sur les groupes clés ne sont donc ni complets ni justes. Cela peut être dû à une mauvaise compréhension des bénéficiaires de financement quant à leurs responsabilités et à leur pouvoir en matière de collecte de ces renseignements (qui sont transmis, volontairement, par les participants au projet). En outre, ces résultats pourraient être sous-estimés, car les bénéficiaires ont mentionné que certains participants – notamment ceux issus de peuples autochtones – hésitent à déclarer leur statut;
- De plus, certains projets du volet 1 sont accordés sous la forme de subventions plutôt que d'accords de contribution étant donné que le financement demandé est inférieur à un certain montant. Certains bénéficiaires de subventions n'ont pas produit de rapports sur leurs indicateurs de rendement clés annuels pour cette raison, car ils ne ressentaient pas l'obligation de le faire. Il s'agit tout de même d'une exigence du Programme;
- Enfin, étant donné que les bénéficiaires de financement n'ont pas tous participé à cette enquête, le portrait des résultats du Programme n'est pas complet.

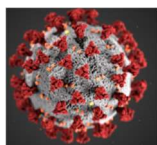
Section 4: Autres constatations

Analyse comparative entre les sexes plus



- En réponse à la sous-représentation des femmes, le Programme vise à accroître le nombre et la qualité des possibilités de formation pour les femmes.
- La priorité a été accordée aux projets qui démontrent des avantages pour les personnes qui rencontrent des obstacles supplémentaires à l'accès aux métiers, notamment les femmes.
- Il avait été prévu de réaliser une analyse comparative entre les sexes plus de l'impact du programme par le biais des données sur la participation recueillie auprès des bénéficiaires du financement.

Répercussions de la pandémie de COVID-19



Selon les résultats de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, **la pandémie de COVID-19 est devenue l'un des plus grands défis, affectant les opérations de presque tous les projets actuels**:

- **Plus de deux tiers** des bénéficiaires de financement déclarent que la pandémie a eu un impact négatif sur **l'achat d'équipement, les expéditions, les déplacements et la formation** :
 - **Exemple 1: Volet 1**— Les programmes associés au Construction and General Workers Training Trust Fund of Alberta et au projet des T.N.-O. ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19
 - **Exemple 2: Volet 2**— L'Institut de formation des ouvriers du Nouveau-Brunswick a eu une cohorte de participants très réduite en raison de la pandémie de COVID-19. En fait, des participants se sont désistés le jour où l'apprentissage devait commencer.

Stratégies d'atténuation

Bien que la pandémie de COVID-19 ait mis à l'épreuve les bénéficiaires de financement pendant la réalisation de leurs projets, ils ont développé des stratégies pour continuer à atteindre leurs objectifs. L'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020 révèle que:

- Certains bénéficiaires de financement ont adopté des mécanismes d'adaptation pour poursuivre leurs activités.



- **Exemple:** le Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie donne maintenant ses cours en ligne.

- **Les projets qui pouvaient se poursuivre pendant la pandémie ont augmenté leur portée en éliminant les barrières géographiques et en offrant un accès partout au Canada.** De plus, le Ministère a préconisé diverses stratégies pour aider les bénéficiaires du financement à atteindre les objectifs du Programme :



- **Les appels de propositions de 2020 du volet 1 donnaient la priorité à l'achat d'équipements en ligne et/ou virtuels, tandis que le volet 2 accordait une plus grande considération aux projets offrant une formation en ligne et virtuelle**

- Les lignes directrices du Programme étaient **plus souples**. Par exemple:
 - Les retards ou le report des activités du projet ont été autorisés pour adapter les activités du projet – par exemple : passer de la formation en personne/en classe à la formation virtuelle.
 - L'ajustement des coûts du projet ainsi que des coûts supplémentaires ont aussi été autorisés – par exemple : la mise en place d'une formation virtuelle, l'équipement de protection individuelle (EPI); l'installation à domicile pour les employés.
 - Un délai supplémentaire a été accordé aux projets en raison de la réduction du nombre de participants et de l'arrêt de certaines activités.
 - Plus de temps a également été accordé pour soumettre les rapports tels que les réclamations et les rapports d'activité, qui doivent généralement être remis dans les 30 jours.

Section 5: Conclusion et recommandations

Conclusion

- ✓ Dans l'ensemble, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical a été conçu et mis en œuvre comme prévu. Emploi et Développement social Canada dispose maintenant d'un mécanisme pour travailler avec les syndicats afin de relever les défis de l'apprentissage.
- ✓ Le soutien à la formation des apprentis en milieu syndical par le biais du Programme est efficace, surtout dans le cadre du volet 1. En effet, suivre les progrès technologiques en matière d'équipement de formation peut s'avérer coûteux.
- ✓ En général, les bénéficiaires de financement étaient satisfaits des services fournis par Emploi et Développement social Canada.
- ✓ Le Programme a aidé les bénéficiaires de financement à encourager l'innovation par le biais de ses deux volets. Le Programme a également augmenté la participation de groupes clés à la formation et aux carrières dans les métiers.
- ✓ En outre, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical a progressé dans la réalisation de plusieurs de ses résultats. Il a amélioré l'accès aux équipements et au matériel de formation neufs, ainsi qu'aux possibilités de formation; ses projets ont aidé les participants à poursuivre leur formation et leur apprentissage.
- ✓ Enfin, le suivi du rendement du Programme, plus particulièrement la collecte de données et les dossiers relatifs au rendement, pourrait être amélioré.

Recommandations

- ✓ Améliorer le suivi du rendement du Programme, la collecte de données et les rapports de rendement.
- ✓ Étudier comment d'autres formations d'apprentissage pourraient cibler les régions où la participation des syndicats à la formation est moins répandue.

Section 6: Annexes

Annexe A :Recommandations de l'évaluation

Constatations et informations à l'appui des recommandations	Recommandations
➤ L'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage a été menée afin de recueillir des données annuelles sur les indicateurs de rendement clés (IRC), tels que définis dans la présentation au Conseil du Trésor. L'enquête vise également à déterminer les leçons apprises et les pratiques exemplaires afin d'obtenir des données permettant de mieux soutenir l'élaboration de politiques et de programmes et la prise de décisions. ➤ Afin de satisfaire aux exigences en matière de rapports énoncées dans les accords de contribution, les bénéficiaires du financement sont tenus de soumettre des rapports annuels et des rapports trimestriels sur les indicateurs de rendement clés, qui démontrent l'atteinte des résultats escomptés : ○ L'examen des dossiers de projets effectué en 2021 a permis d'évaluer les projets en cours depuis plus d'un an; ○ L'examen a révélé que, même si les indicateurs de rendement clés ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage, aucun fichier d'indicateur de rendement n'a été téléversé dans le Système commun pour les subventions et les contributions; ○ Depuis le début du Programme, un seul projet a été achevé et a fait l'objet d'un rapport final.	1. Améliorer le suivi du rendement du Programme, la collecte de données et les rapports de rendement.
➤ Selon le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020, l'Ontario a eu le plus grand nombre de projets financés (38), suivi de la Colombie-Britannique avec 11 projets. ➤ La répartition régionale des projets est cohérente avec le fait que, tant pour le volet 1 que pour le volet 2, c'est en Ontario que l'on trouve le plus grand nombre de centres de formation en milieu syndical. Cela correspond à la répartition des apprentis inscrits ou qui poursuivent leur apprentissage au Canada, comme le montre le Système d'information sur les apprentis inscrits de 2019.	2. Étudier comment d'autres formations d'apprentissage pourraient cibler les régions où la participation des syndicats à la formation est moins répandue.

➤ D'autres provinces et territoires, où la formation est presque universellement dispensée par des établissements publics, comptent relativement peu de centres de formation en milieu syndical et ont moins bénéficié du financement du Programme (comme l'Alberta et le Manitoba).	
---	--

Annexe B : Description du volet du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical – Investissements dans l'équipement de formation

Volet 1

Emploi et Développement social Canada a accepté les propositions de projet des organisations admissibles qui:

- Démontraient un besoin d'équipement ou de matériel pour répondre aux normes de l'industrie ou des investissements dans les nouvelles technologies;
- Une attention particulière a été accordée aux projets qui:
 - Démontraient un meilleur accès à l'équipement ou au matériel de formation pour un ou plusieurs des groupes clés suivants : les femmes, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées;
 - Ciblaient spécifiquement le ou les groupes principaux mentionnés dans les appels de propositions. Chaque année, la participation des groupes clés aux projets a été soit exigée (en 2017-2018), soit considérée comme prioritaire (par exemple : 2018-2019, 2019-2020). Parmi les groupes principaux, citons les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants et/ou les minorités visibles;
 - Renforçaient des partenariats diversifiés;
 - Faisaient preuve d'innovation dans la formation aux métiers du Sceau rouge;
- En 2020-2021, la priorité a également été accordée aux achats d'équipements en ligne et virtuels.

Pour être admissibles, les organisations doivent être situées au Canada (sauf au Québec) et être:

- Des syndicats représentant les travailleurs des métiers du Sceau rouge;
- Des organisations gérant des fonds fiduciaires de formation représentant les travailleurs des métiers du Sceau rouge (par exemple, un fonds de formation conjoint mis en place par un syndicat ou par une association syndicale et patronale).

Les activités et les coûts admissibles comprennent:

- L'achat d'équipement ou de matériel directement lié à la formation dans les métiers du Sceau rouge;
- La collecte et la communication des résultats.

Les coûts inadmissibles comprenaient, entre autres :

- Les frais d'expédition;
- L'installation;
- L'équipement nécessaire à la prestation de la formation (par exemple, l'aménagement de la salle de classe, le mobilier, les fournitures de bureau).

Levier financier:

- Les demandeurs devaient obtenir au moins :
 - 50 % du total des coûts admissibles du projet sous forme de contribution en espèces provenant de sources autres qu'Emploi et Développement social Canada;
 - 30 % du total des coûts admissibles du projet s'ils peuvent démontrer qu'ils doivent relever l'un des défis suivants:
 - Région éloignée;
 - Manque d'infrastructure;
 - Possibilités de partenariats limitées.

Annexe C : Description du volet 2 du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical – Innovation dans l'apprentissage

Volet 2

Emploi et Développement social Canada a accepté les propositions de projet des organisations admissibles:

- Qui faisaient usage d'approches novatrices ou de pratiques exemplaires pour relever des défis qui limitent les résultats d'apprentissage;
- Dont les activités ont permis de surmonter ou d'éliminer les difficultés qui limitent les résultats d'apprentissage pour un ou plusieurs des groupes clés suivants : les femmes, les peuples autochtones, les nouveaux arrivants, et les personnes handicapées.

Pour être admissibles, les organisations doivent être situées au Canada (sauf au Québec) et être:

- Des syndicats représentant des travailleurs dans les domaines suivants : métiers du Sceau rouge, organismes à but non lucratif, organismes à but lucratif; organisations autochtones (y compris des conseils de bande, des conseils tribaux et des entités autochtones), administration municipale; gouvernements provinciaux et territoriaux; établissements, organismes, Sociétés d'État;
- Dans les cas où le demandeur n'était pas un syndicat de travailleurs des métiers désignés Sceau rouge, un syndicat doit participer au projet, soit à titre de responsable de projet ou de partenaire du projet.

Les activités admissibles comprennent, sans s'y limiter, les activités suivantes:

- Le développement, la mise à l'essai, l'évaluation et la promotion d'approches novatrices pour éliminer les difficultés qui limitent la participation et la réussite dans les métiers désignés Sceau rouge;
- L'expansion, la reproduction et l'évaluation des pratiques exemplaires pour aider les personnes à se préparer, à progresser et à terminer un apprentissage dans les métiers désignés Sceau rouge.

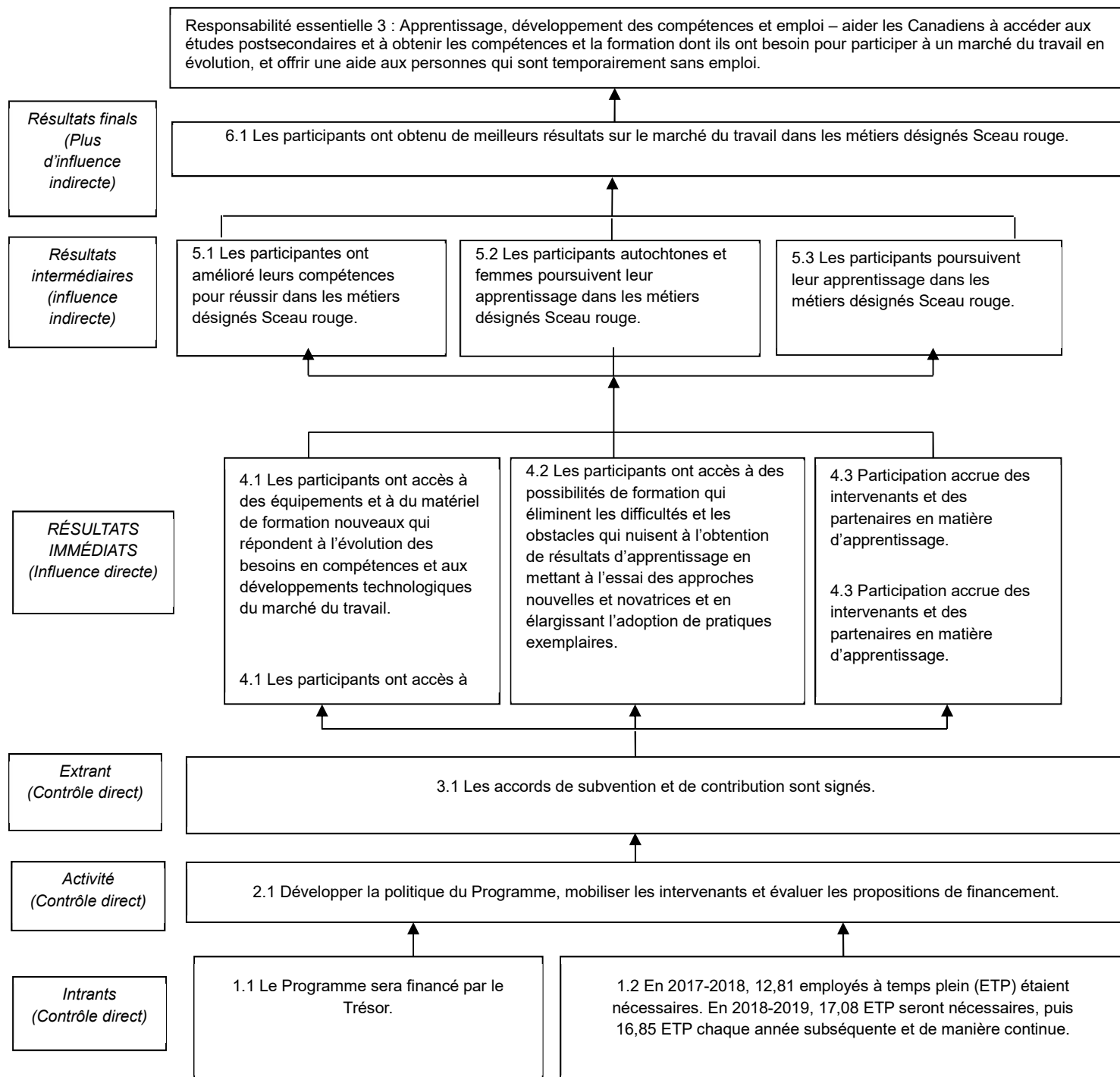
Les dépenses admissibles comprennent, sans s'y limiter, les dépenses suivantes:

- Les coûts indirects, le matériel et les fournitures, les salaires et les coûts de formation, les frais d'hébergement et de déplacement, les frais d'impression et de communication, les honoraires professionnels, les outils, l'équipement, les ordinateurs et le mobilier.

Levier financier:

- Les demandeurs devaient obtenir au moins 10 % du total des coûts admissibles du projet auprès de sources autres qu'Emploi et Développement social Canada, sous la forme de contributions en espèces
- Des contributions en nature pourraient être acceptées en lieu et place de contributions en espèces, si le projet a des défis supplémentaires en raison de régions éloignées, d'un manque d'infrastructure ou de possibilités de partenariats limitées.

Annexe D : Modèle logique du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical



Annexe E : Approche de l'évaluation

Questions de l'évaluation:

1. Le Programme a-t-il été conçu et mis en œuvre comme prévu?
2. Dans quelle mesure les clients (bénéficiaires de financement et participants) sont-ils satisfaits du Programme, y compris des processus de demande et d'obtention de financement?
3. Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il l'innovation dans la prestation des volets 1 et 2? Plus particulièrement en ce qui concerne :
 - a. les investissements dans des équipements et du matériel de formation novateurs par le biais du volet 1?
 - b. la promotion de l'innovation dans la formation en apprentissage par le biais du volet 2?
4. Dans quelle mesure les outils et les mécanismes de mesure du rendement et de production de rapports aident-ils le Programme à surveiller et à mesurer sa contribution à l'amélioration des résultats sur le marché du travail des bénéficiaires de financement dans les métiers désignés Sceau rouge?
5. Dans quelle mesure le Programme a-t-il atteint efficacement son résultat attendu, soit l'amélioration des résultats de ses participants sur le marché du travail dans les métiers désignés Sceau rouge? Plus précisément, dans quelle mesure :
 - a. les participantes ont-ils amélioré leurs compétences pour réussir dans les métiers?
 - b. les Autochtones et les femmes poursuivent-ils leur apprentissage?
 - c. les participants progressent-ils dans la formation en apprentissage (par exemple, à mi-chemin à la fin de la formation certifiés)?

Sources de données



**Entrevues
avec des
informateurs
clés**

Menées auprès de 12 responsables du Programme, ainsi que de 30 bénéficiaires de financement (21 du volet 1 et 9 du volet 2)



**Examen des
documents
clés**

Menées auprès de 12 responsables du Programme, ainsi que de 30 bénéficiaires de financement (21 du volet 1 et 9 du volet 2). Une analyse des renseignements contenus dans les accords de subventions et de contributions des organisations financées, ainsi que dans les documents internes.



**Examen des
documents
clés**

Une analyse des renseignements contenus dans les accords de subventions et de contributions des organisations financées, ainsi que dans les documents internes.

Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage 2019-2020

**Enquête
fédérale sur les
programmes
d'apprentissage**

Annexe F : Échelle utilisée pour les rapports

L'« échelle » suivante a été utilisée lors des entrevues avec les informateurs clés pour aider à exprimer l'importance des commentaires des répondants par type de répondants. Ces pourcentages correspondent au poids relatif des réponses des informateurs clés qui avaient des opinions similaires.

Le tableau suivant fournit un résumé utile pour aider à mesurer l'importance des résultats qualitatifs en ce qui concerne la proportion relative des réponses :

- « **Tous** » – Les constatations reflètent les vues et les opinions de 100 % des informateurs clés du groupe;
- « **Presque tous** » – Les constatations reflètent les vues et opinions d'au moins 90 %, mais de moins de 100 % des informateurs clés du groupe;
- « **Une grande majorité/la plupart** » – les constatations reflètent les points de vue et opinions d'au moins 75 %, mais de moins de 90 % des informateurs du groupe.
- « **La majorité** » – les constatations reflètent les points de vue et opinions d'au moins 51 %, mais de moins de 75 % des informateurs clés du groupe.
- « **Certains** » – les constatations reflètent les points de vue et opinions d'au moins 25 %, mais de moins de 51 % des informateurs clés du groupe.
- « **Quelques-uns** » – les constatations traduisent les points de vue et opinions d'au moins deux répondants, mais de moins de 25 % des informateurs clés du groupe.

Annexe G : Limites et défis de l'évaluation

Défis liés aux entrevues avec les informateurs clés:

- Les coordonnées des bénéficiaires du financement n'étaient pas disponibles. Elles ont éventuellement été extraites du Système commun pour les subventions et les contributions. Cependant, certaines de ces coordonnées n'étaient pas à jour. Par conséquent, l'évaluateur n'a pas pu communiquer avec certains des bénéficiaires du financement.
- En général, la participation des bénéficiaires de financement, pour les deux volets, a été plus facile par rapport à celle des secteurs du Programme. En outre, les personnes interrogées de la Direction générale des opérations de programmes étaient nouvelles et n'ont pas pu contribuer à l'évaluation;
- Étant donné que les questions de l'entrevue ont été rédigées avant l'examen des documents et de la littérature, elles n'ont pas permis de recueillir des informations sur l'évaluation des propositions, certaines des activités, des extrants et des résultats attendus du Programme.
- L'une des questions de l'entrevue visait à recueillir des renseignements sur les critères d'évaluation. Cependant, nous n'avons pas pu recueillir de renseignements à cet effet puisque les participants n'en avaient pas suffisamment à transmettre.
- Une autre question visait à recueillir des renseignements sur la situation actuelle des documents relatifs aux indicateurs de rendement clés que les bénéficiaires de financement doivent soumettre chaque année. Cependant, nous n'avons pas pu recueillir de renseignements à cet effet puisque les participants n'en avaient pas suffisamment à transmettre.
- Les bénéficiaires de financement interrogés ne connaissaient pas bien les volets de leurs projets. En d'autres termes, le numéro ou le nom du volet ne signifiait pas grand-chose pour eux. De plus, dans de nombreux cas, ils ont reçu un financement des deux volets. Par conséquent, l'enquêteur a dû guider les personnes interrogées pendant l'entrevue afin de s'assurer qu'elles répondaient aux questions du volet sur lequel elles étaient questionnées.
- Un trop petit nombre de responsables du Programme interrogés avaient une connaissance suffisante des projets financés et des processus environnants couverts pendant la période d'évaluation (par exemple les procédures d'admission ou les stratégies de mesure du rendement). Cela est probablement dû au roulement du personnel travaillant sur le Programme.

Défis liés à l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020:

- Le rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage de 2019-2020 confirme que certains des bénéficiaires de financement n'ont pas conservé de données, en particulier sur les groupes principaux, et n'ont donc pas pu fournir des renseignements complets et précis sur ces groupes. Cela est dû en partie à une mauvaise compréhension de leurs rôles et responsabilités en matière de collecte de données sur les groupes principaux et à l'hésitation de ces groupes à révéler leur appartenance ou leur origine.
- L'enquête a été menée d'août 2020 à octobre 2020 et portait sur les résultats des projets actifs de l'exercice 2019-2020. Sur 147 bénéficiaires de financement, 122 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 83 %. Cela correspond à : 104 projets pour le volet 1 (sur un total de 128 projets financés pour ce volet), et 18 projets pour le volet 2 (sur un total de 19 projets financés pour ce volet).
- Le taux de réponse était de 81 % (n=104) pour le volet 1 et de 95 % (n=18) pour le volet 2.

Défis liés à la disponibilité limitée des renseignements sur les rapports:

- L'équipe d'évaluation n'a pas pu trouver les fichiers des indicateurs de rendement clés dans le Système commun pour les subventions et les contributions, alors que tous les projets évalués étaient en cours depuis plus d'un an.

Annexe H : Indicateurs annuels de rendement clés

Afin de suivre les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés des projets, les bénéficiaires du financement étaient tenus de faire un rapport annuel sur les indicateurs de rendement clés, et ce pour toute la durée de leurs projets. Les indicateurs sont fournis dans le profil d'information sur le rendement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical. Les voici*:

- Nombre de personnes prenant part au projet financé;
- Nombre de participants au projet financé qui font partie d'un des groupes principaux (femmes, Autochtones, nouveaux arrivants et personnes handicapées);
- Nombre et type de partenaires (par exemple, syndicat, employeurs);
- Pourcentage d'augmentation de l'investissement des partenaires dans la formation (par rapport à l'année précédant le projet);
- Pourcentage de participants au projet financé qui déclarent avoir amélioré leurs compétences grâce au Programme;
- Pourcentage de femmes, d'Autochtones, de nouveaux arrivants et de personnes handicapées participant à des projets financés qui poursuivent une formation en apprentissage (ou obtiennent un certificat);
- Pourcentage de personnes participant aux projets financés qui passent au niveau suivant (par exemple, les apprentis passent au niveau d'apprentissage suivant ou à la certification);
- Pourcentage de participants au projet financé qui sont employés dans un métier spécialisé.

*Une estimation de ces chiffres doit être incluse dans les propositions de projet par les demandeurs de financement avant même le début des projets. Emploi et Développement social Canada s'attend à ce que les chiffres réels lui soient transmis durant les projets.

Annexe I : Bibliographie

Emploi et Développement social Canada (2009), Évaluation du Fonds d'infrastructure des centres de formation

Emploi et Développement social Canada (2017a), Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical : Innovation dans l'apprentissage – Guide pour l'appel de propositions

Emploi et Développement social Canada (2017b), Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical : Investissements dans l'équipement de formation – Guide pour l'appel de propositions

Emploi et Développement social Canada, Évaluation 2017 du Prêt canadien aux apprentis – (phase 1)

Emploi et Développement social Canada (2019a), Profil d'information sur le rendement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical

Emploi et Développement social Canada (2019b), Évaluation 2019 des subventions aux apprentis

Emploi et Développement social Canada (2019c), PFIMS – Rapport sur les données des indicateurs de rendement clés (« Key Performance Indicators Data Report »).

Emploi et Développement social Canada (2020a), Guide du demandeur 2020-2021 : Présenter une demande de financement pour le volet Investissements dans l'équipement de formation du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical.

Emploi et Développement social Canada (2020b), Guide du demandeur 2020-2021 pour le volet Innovation dans l'apprentissage – Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical

Emploi et Développement social Canada (2020c), Évaluation 2020 du prêt canadien aux apprentis (phase 2)

Emploi et Développement social Canada, Division des métiers et de l'apprentissage (2021), Rapport de l'Enquête fédérale sur les programmes d'apprentissage 2019-2020

Forum canadien sur l'apprentissage (2017), Formation technique du Forum canadien sur l'apprentissage conçue pour soutenir l'innovation. Présenté à la conférence du 11 juin 2018 du FCA-CAF. Journal of Apprenticeship. Vol. 1.

Statistique Canada (2017), Enquête nationale auprès des apprentis : vue d'ensemble du Canada 2015. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-598-x/81-598-x2017001-fra.htm>

Statistique Canada (2019), Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210624/dq210624b-fra.htm?CMP=mstatcan>

Statistique Canada (2020), Les nouvelles inscriptions à un programme d'apprentissage au Canada diminuent en 2019, sous l'effet de fortes baisses observées en Alberta. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201209/dq201209c-fra.htm>